

République Tunisienne

Ministère des Finances

**Rapport Relatif au
Projet du Budget de l'Etat pour l'année 2020**

Octobre 2019

Sommaire

	Page
Présentation	3
Première Partie : Equilibre du Budget de l'Etat pour l'année 2020	6
Equilibre Actualisé du Budget de l'Etat pour l'année 2019	7
Equilibre du Budget de l'Etat pour l'année 2020	19
Deuxième Partie : Ressources du Budget de l'Etat pour l'année 2020	25
Troisième Partie : Dépenses du Budget de l'Etat pour l'année 2020	32
Quatrième Partie : Service de la Dette Publique pour l'année 2020	102

Présentation

La préparation du Budget de l'Etat pour l'année 2020 s'insère dans le cadre de la poursuite de la stratégie du Gouvernement visant la relance de la croissance économique, la maîtrise des équilibres financiers macro-économiques, la poursuite de l'appui de la politique sociale intégrant les couches sociales vulnérables et celles à besoins spécifiques.

L'objectif de cette stratégie dans le domaine des Finances Publiques vise la maîtrise du déficit budgétaire en le ramenant de 6.1% en 2016 et 2017 à 4.8% en 2018, 3.9% en 2019, 3.0% en 2020, 2.4 % en 2021 et 2% en 2022.

Cette stratégie s'appuie surtout sur l'amélioration des ressources propres de l'Etat en - tirant profit de l'impact positif du retour à la croissance et la mise en œuvre de nouvelles mesures visant l'amélioration du recouvrement, la transparence, la lutte contre l'évasion fiscale et le traitement du phénomène du marché parallèle vu leurs effets négatifs sur la compétitivité de l'entreprise, sur les ressources de l'Etat et sur la santé du consommateur. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de prendre les mesures suivantes :

- Elaboration d'un questionnaire et Développement des mécanismes d'enquête concernant le manquement au devoir fiscal et permettre à l'administration fiscale d'exploiter toutes les informations indépendamment de la source (comptes bancaires, transactions immobilières, commerciales, financières, ...)
- Adoption de mesures limitant l'usage de l'argent liquide dans les transactions,
- L'adhésion à la transparence internationale en matière fiscale à travers l'application des conventions internationales relatives à l'échange d'informations et l'appui administratif en matière fiscale et d'une façon générale adaptation du système fiscal tunisien aux normes internationales relatives à la gouvernance, à la lutte contre l'évasion fiscale et au blanchissement de l'argent,
- Révision des dispositions relatives aux coûts des transferts intra-entreprises relevant du même groupe en vue d'éviter un transfert de bénéfice à travers la fiscalité,
- Développement de mécanismes de questionnaire et d'enquête concernant le manquement au devoir fiscal et permettre à l'administration fiscale d'exploiter toutes les informations indépendamment de la source (comptes bancaires, transactions immobilières, commerciales, financières, ...)

- Amélioration de la performance des services de contrôle et de recouvrement, de leur restructuration et la mise en place d'objectifs précis pour chaque intervenant et le suivi régulier de l'exécution de ces objectifs. »

S'agissant de l'année 2019, l'évolution de la conjoncture économique ainsi que les résultats d'exécution du Budget au terme des **huit premiers mois** de 2019 et les résultats attendus pour l'année entière, nécessitent l'actualisation et **la révision de l'équilibre du Budget de 2019** qui a abouti à la réduction du niveau du déficit budgétaire à 3.5 % contre 3.9 % prévu dans le cadre de la loi de finances **et ce suite surtout à l'augmentation significative des ressources propres de l'Etat dont la part au financement du Budget de l'Etat a évolué à 76.5 % en 2019 contre 74 % en 2018 et 69.7 % en 2017.**

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) pour la période 2020 – 2022 se base sur :

- L'évolution des Recettes du Budget (Recettes Propres) au taux moyen de **8.9 %** et l'évolution des recettes fiscales au taux de **9.8 %**,
- Amélioration du taux de financement du Budget en se basant sur les recettes du budget (recettes propres) qui atteindront en 2022 le taux de 79.2 % contre 76.5 % actualisés pour 2019,
- Limitation du Déficit Budgétaire à environ 2 % en 2022 contre 3.5 % attendu en 2019 et la réalisation d'un résultat primaire positif à partir de 2020.

Les prévisions du Budget de l'Etat pour 2020 se basent notamment sur les principales hypothèses suivantes :

- **Les résultats actualisés** pour l'année entière 2019 sur la base des résultats enregistrés durant les huit premiers mois de l'année.
- **L'évolution des différents indicateurs économiques** et l'adoption du taux de croissance de 2.7 % aux prix constants contre **1.4 %** attendu en 2019.
- L'adoption d'un **prix moyen** pour toute l'année de **65 \$ le baril** pour le pétrole brut de qualité Brent.
- Evolution des importations de biens au taux de **9.0 %** contre 9.7 % probables en 2019.

Le Budget de l'Etat pour 2020 est estimé à **47 227 Millions de Dinars** (y compris les Prêts et Avances Nettes du Trésor pour 120 MD) soit en augmentation de **9.5 %** par rapport aux résultats actualisés de 2019, et ce sur la base des éléments ci-après:

- **Augmentation des recettes du budget** (recettes propres) au taux de **9 %** contre 18.1 % en 2019 et 17 % en 2018

- Affectation des crédits pour le financement des dépenses budgétaires et notamment :
 - **19 030 MD au titre des Rémunérations** ce qui représente 15.2 % du PIB contre 17 165 MD ou 15 % du PIB actualisé pour 2019.
 - **4 180 MD au titre de la compensation** concernant :
 - Compensation des Produits de Base : 1 800 MD.
 - Compensation des Hydrocarbures et de l'électricité : 1 880 MD.
 - Compensation du Transport Public : 500 MD.
- **Affectation de 6 900 MD pour les dépenses d'équipement et développement.**
- **Remboursement de 11 678 MD au titre du Service de la Dette Publique.**
- **Réservation de 767 MD pour faire face aux dépenses imprévues et non réparties afin de financer les dépenses urgentes qui peuvent intervenir en cours de la gestion 2020.**

Compte tenu de ce qui précède, le déficit budgétaire pour l'année 2020 est estimé à 3 782 MD soit 3.0 % du PIB contre 4 071 MD soit 3.5 % actualisé pour 2019, 4.8 % en 2018 et 6.1 % en 2017 ce qui va permettre la poursuite de la réduction du taux de l'endettement public.

Première Partie

Equilibre du Budget de l'Etat pour l'année 2020

Equilibre Actualisé
du Budget de l'Etat pour l'année 2019

I. Evolution de la Conjoncture Economique

1. Croissance mondiale

La croissance mondiale devrait enregistrer un taux de 3.2 % en 2019 et 3.5 % en 2020. A signaler que la croissance dans la zone Euro croitra de 1.6 % en 2020 contre 1.3 % attendue en 2019 et 1.9 % en 2018 et ce en relation avec la guerre commerciale avec les USA d'une part et le caractère de la relation future entre l'Europe et la Grande Bretagne d'autre part.

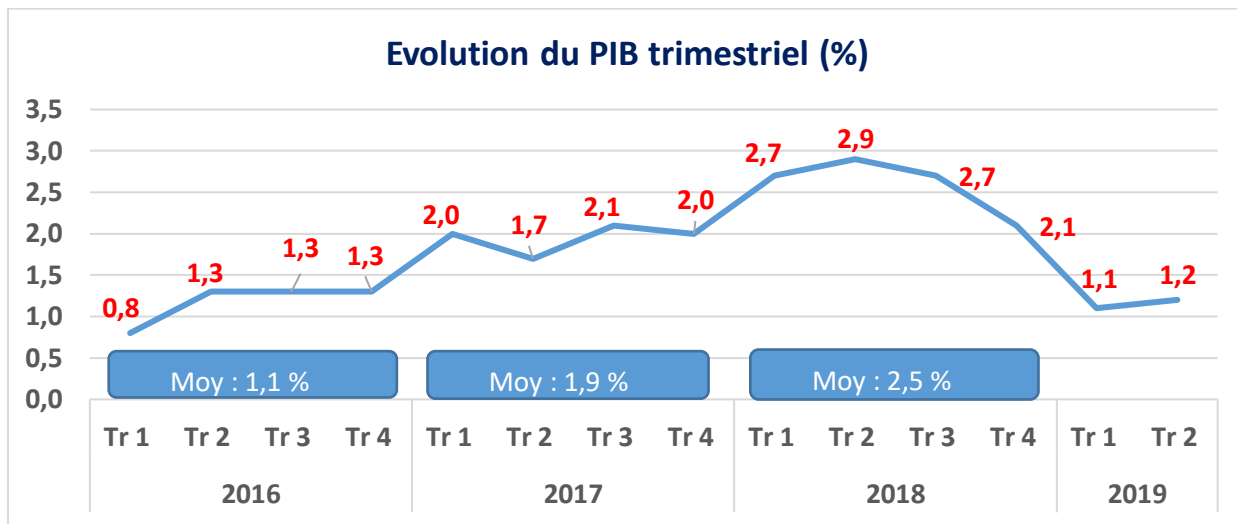
Evolution de la croissance mondiale (%)

	2018	Prévisions	
		2019	2020
Monde	3.6	3.2	3.5
USA	2.9	2.6	1.9
Zone Euro	1.9	1.3	1.6
<i>France</i>	<i>1.7</i>	<i>1.3</i>	<i>1.4</i>
<i>Allemagne</i>	<i>1.4</i>	<i>0.7</i>	<i>1.7</i>
<i>Italie</i>	<i>0.8</i>	<i>0.1</i>	<i>0.8</i>
Pays en voie de Développement	4.5	4.1	4.7
Chine	6.5	6.2	6.0
Inde	6.8	7.0	7.2

2. Croissance nationale

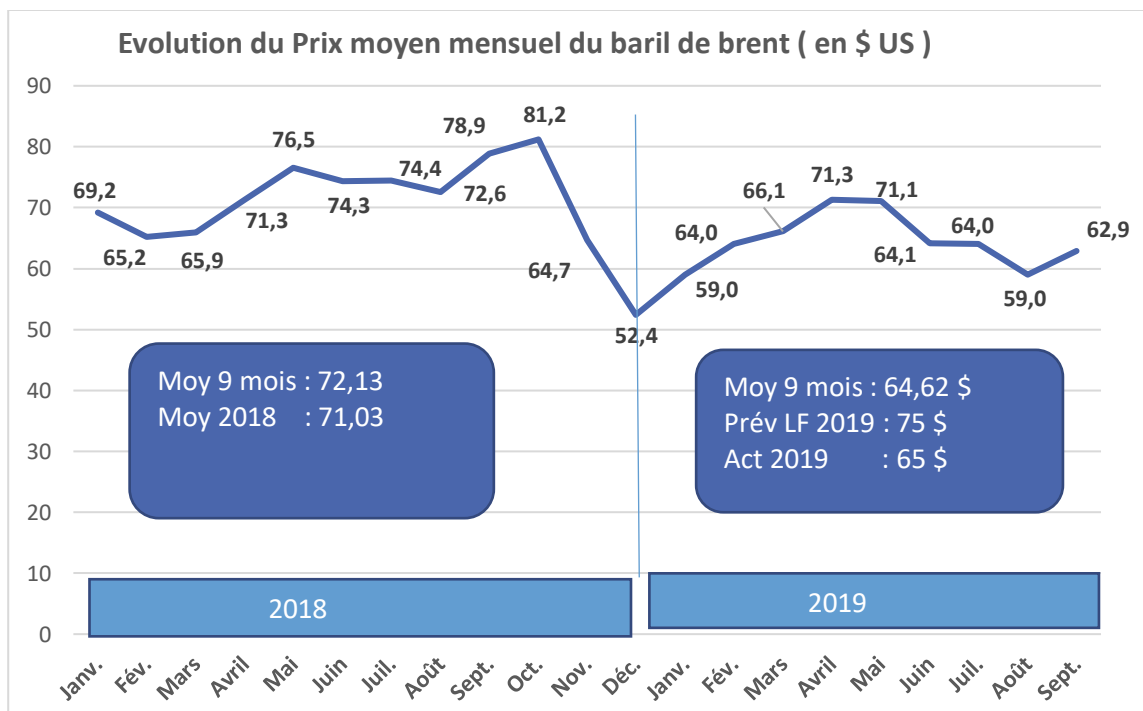
Le PIB s'est accru de 1.2 % durant le second trimestre de 2019 soit un taux de 1.1 % pour le premier semestre de l'année 2019 par rapport à la même période de 2018.

Il est attendu que le taux de croissance à prix constants pour toute l'année atteindra **1.4 %** contre 3.1 % prévu dans le cadre de la loi de finances initiale.



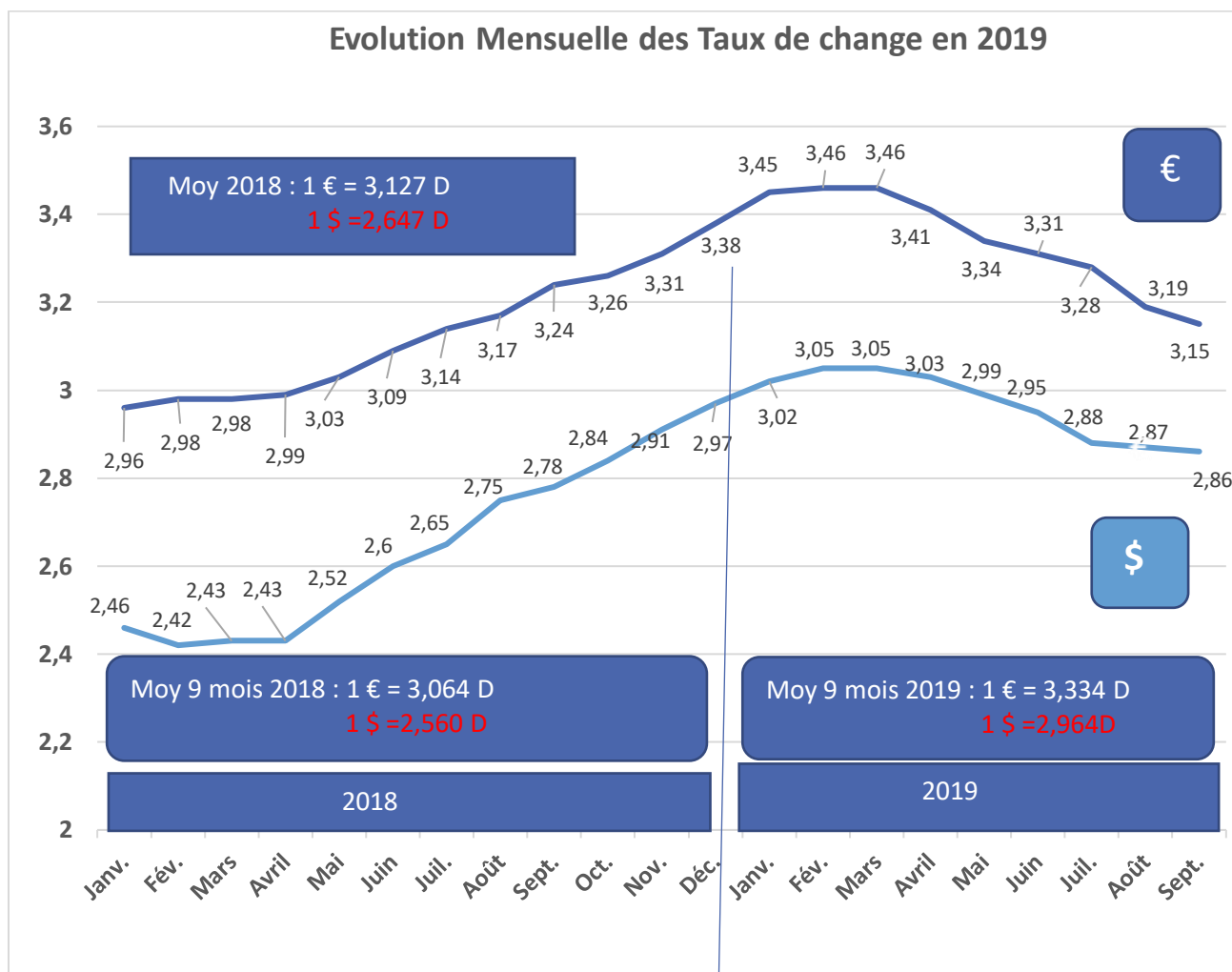
3. Cours du Pétrole

Les prix du pétrole brut sur le marché international ont enregistré une tendance haussière jusqu'à fin Mai 2019. Le pic a été enregistré durant le mois d'Avril ou la moyenne a atteint 71.3 \$ et a baissé au niveau de 59 \$ durant le mois d'Août avec une moyenne de 64.7 \$ le baril enregistrée à fin Septembre 2019 et probablement une moyenne annuelle pour 2019 de 65 \$ le baril contre 75 \$ prévu.



4. Cours des principales devises contre le Dinar :

Le taux de change du Dinar a enregistré une nette appréciation par rapport aux principales monnaies depuis le second trimestre 2019. En effet les taux de change moyen du Dollar et de l'Euro se sont élevés à fin septembre 2019 respectivement à 2.964 Dinars et 3.334 Dinars.



5. Commerce Extérieur :

Les importations ont augmenté de **9.6 %** à fin septembre 2019 contre 21 % durant la même période de 2018. De même, **les exportations** ont enregistré une hausse de **12.0 %** contre 19.8 % enregistré durant la même période de 2018.

Le taux de couverture des importations par les exportations a gagné 1.5 points pour atteindre 69 % à fin septembre 2019 contre 67.5 % à fin septembre 2018.

L'augmentation observée au niveau des Exportations +12 % à fin Septembre 2019 concerne la majorité des secteurs. En effet, des hausses ont été enregistrées dans le secteur de l'énergie **+35.1%**, phosphates et dérivés **+27.1%**, le secteur des industries mécaniques et électriques **+15.9%**, le secteur textiles et habillement et cuirs **+8.3%** et les autres industries manufacturières de **+19.1%**.

Suite à cette évolution au niveau des exportations (+12%) et des importations (+9.6%), le déficit commercial a augmenté de **4.7%** et a atteint le niveau de **14 848 MD** à fin septembre 2019 contre 14 183 MD durant la même période de 2018.

II. Exécution du Budget de l'Etat à fin Août 2019 et les Résultats attendus pour

l'année entière :

1. Au niveau des Ressources Propres

Les recettes propres se sont élevées à **21 059 MD** à fin Août 2019 contre 18 003 MD pour la même période de 2018 enregistrant ainsi une augmentation de **17 % ou 3 056 MD** et un taux de réalisation de 68.6 % par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale de 2019.

Sur cette base, il est attendu que les recettes propres pour l'année 2019 atteindront **33 009 MD** soit une augmentation de 5 067 MD ou 18.1 % par rapport aux résultats de 2018 provenant à hauteur de **29 082 MD** de Recettes Fiscales et **3927 MD** de Recettes non Fiscales.

a - Recettes Fiscales :

Les Recettes Fiscales ont atteint 18 658 MD à fin Août 2019 enregistrant ainsi une croissance de **15.8 %** soit **2 552 MD** par rapport à la même période de 2018. Les recettes encaissées durant le mois de Septembre ont enregistré **une forte progression des Recettes Fiscales ce qui a permis d'enregistrer un taux d'évolution desdites recettes pour les neuf mois de 18.5 %**.

A la lumière de ces résultats, il est attendu que les recettes fiscales pour l'année entière 2019 s'élèveront à **29 082 MD** soit un taux de croissance de **18.7 %** comparées aux résultats de 2018 contre 10.7 % prévu dans la LF 2019 soit une augmentation de 2 002 MD.

Cette évolution est imputable notamment à :

- **L'augmentation** du rendement de **l'Impôt sur les Sociétés de 45.4 % en 2019** grâce surtout au renforcement du contrôle et du recouvrement des services du Ministère des Finances.
- **L'augmentation** de **l'Impôt sur les Revenus de 34.1 % en 2019** suite surtout à l'augmentation des salaires du secteur privé et des entreprises publiques décidée durant le dernier trimestre de 2018 et celle de la fonction publique du mois de Février 2019 ainsi que l'arrêt d'application du crédit d'impôt.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des Recettes Fiscales :

En MD	2018		2019		
	à fin Août	Résultats	LF	à fin Août	Actual

			(1)		(2)	(2) - (1)
Impôts Directs	6 164,4	9 065,3	10 047,0	8 226,1	12 460,0	2 413,0
	4,8%	5,9%	11,9%	33,4%	37,4%	
- Impôts sur les Revenus	4 350,0	6 359,1	7 003,0	5 847,7	8 525,0	1 522,0
	4,2%	2,5%	16,1%	34,4%	34,1%	
- Impôts sur les Sociétés Pétrolières	474,1	794,7	1 100,0	698,2	1 298,0	198,0
	31,8%	35,6%	5,8%	47,3%	63,3%	
- Impôts sur les Sociétés non Pétrolières	1 340,3	1 911,5	1 944,0	1 680,2	2 637,0	693,0
	-0,7%	8,0%	2,0%	25,4%	38,0%	
Impôts Indirects	9 941,5	15 438,0	17 033,0	10 431,9	16 622,0	-411,0
	22,8%	22,2%	9,9%	4,9%	7,7%	
- Droits de Douane	754,9	1 208,3	1 338,0	836,9	1 343,0	5,0
	56,7%	62,3%	13,4%	10,9%	11,1%	
- Taxe sur la Valeur Ajoutée	4 669,0	7 424,8	8 303,0	5 074,0	8 200,0	-103,0
	21,5%	21,9%	11,0%	8,7%	10,4%	
- Droit de Consommation	1 830,0	2 863,6	3 214,0	1 815,7	2 967,0	-247,0
	15,3%	14,9%	10,0%	-0,8%	3,6%	
- Autres Impôts et Taxes Indirectes	2 687,6	3 941,3	4 178,0	2 705,3	4 112,0	-66,0
	23,0%	19,3%	6,8%	0,7%	4,3%	
Total Recettes Fiscales	16 105,9	24 503,3	27 080,0	18 658,0	29 082,0	2 002,0
	15,2%	15,6%	10,7%	15,8%	18,7%	
- Régime intérieur	11 571,0	17 483,3	19 362,0	13 798,4	21 343,0	1 981,0
	12,6%	12,8%	10,1%	19,2%	22,1%	
- Régime douanier	4 534,9	7 020,0	7 718,0	4 859,6	7 739,0	21,0
	22,4%	23,3%	12,2%	7,2%	10,2%	

b – Recettes non Fiscales :

Les Recettes non Fiscales encaissées à fin Août 2019 ont atteint 2 401 MD contre 1 897 MD à fin Août 2018 soit une augmentation nette de **504 MD**. Ces recettes proviennent surtout de :

- Produit des Participations (notamment BCT) : 835 MD
- Revenus pétroliers : 407 MD
- Produit de la Confiscation : 300 MD
- Redevance Gazoduc : 207 MD
- Dons extérieurs : 61 MD

A la lumière de ces résultats, il est attendu que les recettes non fiscales pour l'année entière 2019 s'élèveront à **3 927 MD** soit un taux de croissance de **14.2 %** correspondant à une augmentation de **488 MD** comparés aux résultats de 2018.

En MD	2018		2019			
	à fin Août	Résultats	LF	à fin Août	Actual	Ecart
			(1)		(2)	(2) - (1)
Produit des Participations	617,0	631,5	879,0	835,0	1 246,0	367,0
Redevance Gazoduc	328,8	605,4	515,0	207,2	415,0	-100,0
Revenus pétroliers	309,0	635,0	624,0	407,0	605,0	-19,0
Recouvrement de prêts	155,7	275,6	210,0	178,3	220,0	10,0
- Principal	118,2	215,0	170,0	130,3	170,0	0,0
- Intérêts	37,5	60,6	40,0	48,0	50,0	10,0
Versements des Caisses de Sécurité Sociale	100,0	307,8	87,5	2,2	87,5	0,0
Dons Extérieurs	3,3	236,3	150,0	60,9	190,0	40,0
Produit de la Confiscation	0,0	137,0	390,0	300,0	390,0	0,0
Autres	383,6	610,4	783,5	410,5	773,5	-10,0
Total Recettes non Fiscales	1 897,4	3 439,0	3 639,0	2 401,1	3 927,0	288,0
	73,2%	27,1%	4,1%	26,5%	14,2%	

2. Ressources d'Emprunt et de Trésorerie :

Les ressources d'emprunts et de trésorerie intégrés dans le Budget se sont élevées à fin Août 2019 à **8 118 MD** contre 10 142 MD prévu dans la LF correspondant à un taux de réalisation de **80%**.

Il est attendu que les ressources d'emprunts et de trésorerie de 2019 s'élèveront à **10 112 MD** contre 10 142 MD prévu dans la Loi de Finances Initiale.

En MD	2018		2019			
	à fin Août	Résultats	LF	à fin Août	Actual	Ecart
			(1)		(2)	(2) - (1)
Emprunt Intérieur	1 676,9	2 433,1	2 350,0	2 304,0	2 494,0	144,0
Emprunt Extérieur	3 171,2	7 065,0	7 792,0	5 530,0	7 802,0	10,0
- Appui Budgétaire	2 400,5	4 547,7	4 424,0	3 240,8	4 815,4	391,4
- Marché Financier International	0	1 685,8	2 679,1	1 588,7	2 217,7	-461,4
- Paiements Directs aux Projets de l' Etat	645,6	706,5	568,9	659,4	668,9	100,0
- Prêts Rétrocédés	125,0	125,0	120,0	41,1	100,0	-20,0
Ressources de Trésorerie	676,9	309,5		284,0	-184,0	-184,0
Total Res. Emprunts et de Trésorerie	5 525,0	9 808,0	10 142,0	8 118,0	10 112,0	-30,0

3. Dépenses du Budget de l'Etat :

L'exécution du Budget de l'Etat à fin Août 2019 a permis d'enregistrer des dépenses **29 177 MD** soit une augmentation de 5 649 MD ou 24 % comparés à la même période de 2018. Le taux de réalisation s'élève à 71.4 % des prévisions.

Les dépenses globales pour toute l'année 2019 atteindraient **43 121 MD** prêts et avances nettes du Trésor (100 MD) compris, enregistrant une augmentation de **2 260 MD** par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale et **5 371 MD** soit 14.2 % par rapport aux résultats de 2018.

Ces dépenses se répartissent entre les dépenses de gestion dont le montant a atteint **26 897 MD** soit **62.4 %** de l'ensemble des dépenses et les dépenses d'équipement dont le montant a atteint **6 250 MD** soit **14.5 %** de l'ensemble des dépenses et enfin le service de la dette à hauteur de **9 874 MD** soit **22.9 %** du total des dépenses.

En MD	2018		2019			
	à fin Août	Résultats	LF (1)	à fin Août	Actual (2)	Ecart (2) - (1)
Dépenses de Gestion	14 432,0	23 680,0	25 284,0 6,1%	17 194,0 19,1%	26 897,0 13,6%	1 613,0
Dépenses d'équipement	3 676,0	5 945,0	6 150,0	3 734,0	6 250,0	100,0
Prêts et Avances Nettes du Trésor	409,0	198,0	120,0	681,0	100,0	-20,0
Service de la Dette Publique	5 011,0	7 928,0	9 307,0	7 568,0	9 874,0	567,0
Total dépenses	23 528,0	37 750,0	40 861,0 8,5%	29 177,0 24,0%	43 121,0 14,2%	2 260,0

a- Dépenses de Gestion :

Les Dépenses de Gestion se sont élevées à fin Août 2019 à environ **17 194 MD** enregistrant une augmentation de 2 762 MD par rapport à la même période de 2018. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation des traitements et salaires pour la somme de 1 267 MD (en relation avec l'arrêt d'application du crédit d'impôt et les augmentations de salaires programmées pour la fonction publique), d'une part et l'augmentation de la charge de compensation 862 MD d'autre part. Le taux de réalisation a atteint 68 % rapportés aux prévisions de la LF.

Il est attendu que les dépenses de gestion pour toute l'année 2019 s'élèveraient à 26 897 MD contre 25 284 MD prévus dans la LF soit une augmentation de **1 613 MD** répartie comme suit :

- **Rémunérations** : augmentation de **649 MD** ainsi détaillée :

- **580 MD** : au titre des augmentations des salaires 2018/2019 (1ere Tranche)
 - **25 MD** : correction de l'impact de l'augmentation de 2 points de la contribution de l'employeur à partir de Juin 2019 estimé à 105 MD.
 - **40 MD** : impact de la prolongation de l'âge de la Retraite conformément aux dispositions de la Loi 2019-37 du 30 avril 2019 relative au régime des pensions civiles et militaires de retraites et des survivants dans le secteur public.
- **Moyens des services** : augmentation de **200 MD** pour couvrir la hausse des frais scolaires au profit des enseignants au titre de la rentrée scolaire 2019/2020.
- **Dépenses de Compensation** : augmentation de **438 MD** au titre de la **compensation des hydrocarbures** qui s'élèvera à **2 538 MD contre 2100 MD** prévu dans la LF et ce malgré la baisse du prix du baril de 75 \$ à 65 \$ actualisé pour l'année entière. Ladite augmentation est imputable essentiellement à l'évolution de la parité du Dollar et l'absence de concrétisation de certaines mesures prévues dans la LF et la non réalisation des résultats programmés dans le contrat des objectifs relatif aux entreprises exerçant dans le secteur et concernées par la compensation prévue par la LF.
- **Interventions hors compensation** : hausse de **376 MD** affectée surtout pour l'augmentation des :
- Crédits nécessaires pour la CNRPS à hauteur de **324 MD** répartis comme suit :
 - ✓ Majoration de la Contribution Sociale de Solidarité à de **150 MD** qui s'élèverait à 450 MD compte tenu des résultats probables à fin de 2019.
 - ✓ Affectation de **174 MD** pour le soutien des ressources de la Caisse.
 - Crédits de **43 MD** réservés à l'organisation des élections présidentielles et législatives de 2019 dont l'enveloppe globale s'élèvera à 103 MD.

En MD	2018		2019			
	à fin Août	Résultats	LF (1)	à fin Août	Actual (2)	Ecart (2) - (1)
Rémunérations	9 927	14 776 3,0%	16 516 11,5%	11 194 12,8%	17 165 16,2%	649

Moyens de service	617	1 210	1 254	779	1 454	200
		8,7%	9,0%	26,3%	20,2%	
Interventions	3 889	7 694	7 020	5 221	7 834	814
		28,9%	-5,3%	34,3%	1,8%	
Compensation	2 682	4 900	4 350	3 543	4 788	438
- Produits de Base	981	1 750	1 800	1 072	1 800	
- Hydrocarbures	1 335	2 700	2 100	2 100	2 538	438
- Transport	366	450	450	371	450	
Interventions Hors Compensation	1 207	2 794	2 670	1 678	3 046	376
Dépenses Imprévues et non réparties			494		444	-50
Dépenses de gestion	14 432	23 680	25 284	17 194	26 897	1 613
		10,5%	6,1%	19,1%	13,6%	

b- Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement ont atteint **3 734 MD** à fin Août 2019 contre 3 676 MD durant la même période de 2018 soit une hausse de 58 MD correspondant à un taux de réalisation d'environ 60.7 %.

Il est attendu que les dépenses d'équipement de 2019 s'élèveraient à **6 250 MD** contre **6 150 MD** prévus dans la LF soit une augmentation de **100 MD**.

En MD	2018		2019			
	à fin Août	Résultats	LF	à fin Août	Actual	Ecart
			(1)		(2)	(2) - (1)
Investissements Directs	1 740,6	2 792,0	2 563,0	1 586,2	2 563,0	
Financement Public	892,0	1 717,0	1 967,0	1 015,2	1 967,0	
Paiements Directs Extérieurs Projets Etat	645,6	706,5	568,9	659,4	668,9	100,0
Fonds du Trésor	397,5	729,0	801,0	473,2	801,0	
Dépenses Imprévues et non réparties			250,1		250,1	
Total Dépenses Equipement	3 675,7	5 944,5	6 150,0	3 734,0	6 250,0	100,0
		3,7%	4,4%	1,6%	5,1%	

c- Service de la dette publique :

A fin Août 2019, le service de la dette publique a atteint le montant de **5 211 MD** au titre du Principal et **2 357 MD** au titre des Intérêts ce qui correspond à un taux d'exécution global de l'ordre de 81.3 % rapportés aux prévisions de la LF initiale.

Sur cette base, **il est probable** que le service de la dette publique pour l'année entière 2019 s'élèverait à **9874 MD** dont 6 621 MD au titre du Principal et 3 253 MD au titre des Intérêts enregistrant ainsi une augmentation de 567 MD répartie entre le principal +451 MD et intérêts +116 MD.

En MD	2018		2019			
	à fin Août	Résultats	LF (1)	à fin Août	Actual (2)	Ecart (2) - (1)
Principal Dette Publique	2 934,2	5 126,5	6 170,0	5 211,3	6 621,0	451,0
- Intérieur	756,3	1 880,4	1 310,0	909,2	1 256,0	-54,0
- Extérieur	2 177,9	3 246,1	4 860,0	4 302,1	5 365,0	505,0
Intérêts Dette Publique	2 077,1	2 801,9	3 137,0	2 356,7	3 253,0	116,0
- Intérieur	1 103,5	1 519,0	1 598,0	1 174,1	1 627,0	29,0
- Extérieur	973,6	1 282,9	1 539,0	1 182,6	1 626,0	87,0
Total Service Dette	5 011,3	7 928,4	9 307,0	7 568,0	9 874,0	567,0
- Intérieur	1 859,8	3 399,4	2 908,0	2 083,3	2 883,0	-25,0
- Extérieur	3 151,5	4 529,0	6 399,0	5 484,7	6 991,0	592,0

Compte tenu de ce qui précède, ces résultats aboutissent à :

1. La réduction du déficit budgétaire prévu initialement à 3.9 % du PIB à 3.5 % contre 4.8 % enregistré en 2018 et 6.1 % en 2016 et 2017.
2. L'encours de la dette publique se limitera à 75 % du PIB à fin 2019 contre 77 % enregistré en 2018 et ce compte tenu du déficit budgétaire probable et des besoins de financement prévus.

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats enregistrés à fin Août 2019 et les résultats attendus pour toute l'année 2019.

En MD	2018		2019			
	à fin Août	Résultats	LF (1)	à fin Août	Actual (2)	Ecart (2) - (1)
Recettes Propres	18 003	27 942	30 719	21 059	33 009	2 290
<i>Evolution (%)</i>	<i>19,4%</i>	<i>17,0%</i>	<i>9,8%</i>	<i>17,0%</i>	<i>18,1%</i>	

Recettes Fiscales	16 106	24 503	27 080	18 658	29 082	
<i>Evolution (%)</i>	15,2%	15,7%	10,7%	15,8%	18,7%	
Recettes non Fiscales	1 897	3 439	3 639	2 401	3 927	
(Privatisation et Dons et Confiscations)	(3)	(373)	(540)	(361)	(580)	(40)
Res. Emprunts et de Trésorerie	5 525	9 808	10 142	8 118	10 112	
Total Recettes = Total Dépenses	23 528	37 750	40 861	29 177	43 121	2 260
<i>en % du PIB</i>		10,1%	8,5%		14,2%	
Dépenses de Gestion	14 432	23 680	25 284	17 194	26 897	1 613
Rémunérations	9 927	14 776	16 516	11 194	17 165	649
<i>en % du PIB</i>		13,9%	14,1%		15,0%	
Moyens de service	617	1 210	1 254	779	1 454	200
Interventions	3 889	7 694	7 020	5 221	7 834	814
Compensation	2 682	4 900	4 350	3 543	4 788	438
<i>en % du PIB</i>		4,6%	3,7%		4,2%	
- Produits de Base	(981)	(1 750)	(1 800)	(1 072)	(1 800)	
- Hydrocarbures	(1 335)	(2 700)	(2 100)	(2 100)	(2 538)	(438)
- Transport	(366)	(450)	(450)	(371)	(450)	
Interventions Hors Compensation	1 207	2 794	2 670	1 678	3 046	376
Dépenses Imprévues et non réparties			494		444	-50
Dépenses Equipement	3 676	5 945	6 150	3 734	6 250	100
Prêts et Avances du Trésor	409	198	120	681	100	-20
Service Dette	5 011	7 928	9 307	7 568	9 874	567
Principal Dette Publique	2 934	5 127	6 170	5 211	6 621	451
Intérêts Dette Publique	2 077	2 802	3 137	2 357	3 253	116
Résultat Primaire	-515	-2 253	-1 375	-911	-818	557
<i>en % du PIB</i>		-2,1%	-1,2%		-0,7%	
Résultat Hors Dons et Confiscations	-2 592	-5 055	-4 512	-3 268	-4 071	441
<i>en % du PIB</i>		-4,8%	-3,9%		-3,5%	
Encours de la Dette Publique		81 345	82 890	81 710	86 225	
<i>en % du PIB</i>		77,1%	70,9%		75,1%	

Projet d'Equilibre du Budget de l'Etat

pour l'année 2020

1. Les objectifs stratégiques pour la période 2020-2022

Les principaux objectifs stratégiques pour la période 2020-2022 consistent à l'augmentation du niveau de la croissance et la consolidation du développement social à travers la poursuite des réformes qui permettront de consolider la croissance et la création d'emplois.

L'atteinte de ces objectifs repose principalement sur les politiques et les orientations ci-après :

- La poursuite de l'amélioration du climat des affaires pour booster l'investissement et donner plus d'élan aux grands projets nationaux

- L'adoption de nouvelles approches pour la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles de manière à renforcer l'intégration de l'économie tunisienne dans l'économie mondiale et son positionnement stratégique dans la chaîne des valeurs
- Fournir des services de logistique développés et améliorer les infrastructures de base qui répondent aux besoins de l'économie
- Cerner et limiter le phénomène du marché parallèle et l'orienter vers l'économie organisée
- Consacrer la réforme sociale inclusive en élargissant la prévoyance et la couverture sociale -et en achevant les réformes de la couverture sociale, de la compensation et de la retraite
- Renforcement de l'investissement dans les ressources humaines et consolidation des réformes concernant l'éducation, l'enseignement supérieur, la santé et la formation professionnelle.
- L'avancement dans la mise en place de la décentralisation et de la gouvernance locale, amélioration de l'attractivité des régions de l'intérieur et consolidation des moyens d'intervention dans ces régions.

S'agissant du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) pour la période 2020-2022, il se caractérise notamment par :

- L'évolution des Recettes Propres au taux moyen de **8.9 %** dont les recettes fiscales qui ont augmenté au taux de **9.8 %**,
- Amélioration du taux de financement du Budget par recettes propres qui atteindra en 2022 le taux de 79.2 % contre 76.5 % actualisé pour 2019,
- Affectation de 7.0 % du PIB pour les dépenses d'équipement en 2022 contre 5.4 % en 2019
- Limitation du Déficit Budgétaire à environ 2 % fin 2022 contre 3.5 % attendu en 2019 et la réalisation d'un résultat primaire positif à partir de 2020.

S'agissant de l'année 2020, les objectifs d'augmentation du niveau de la croissance, de consécration de la viabilité du Cadre Macro-économique à moyen terme nécessitent l'adhésion immédiate et totale de toutes les parties prenantes dans la stimulation de l'activité économique et la régularité du rythme de production pour couper avec des taux de croissance faibles et réduire les pressions sur les équilibres.

2. Les hypothèses de préparation du Budget de l'Etat de 2020

Les prévisions budgétaires de l'année 2020 se basent principalement sur hypothèses suivantes :

- **Les résultats actualisés** pour l'année entière 2019 sur la base des résultats enregistrés durant les huit premiers mois de l'année.

- **L'évolution des différents indicateurs économiques** et l'adoption du taux de croissance de **2.7 % aux prix constants** contre **1.4 %** attendu en 2019.
- L'adoption d'un **prix moyen** pour toute l'année de **65 \$ le baril** pour le pétrole brut de qualité **Brent**.
- Evolution des importations de biens au taux de **9.0 %** contre **9.7 %** probables en 2019.

3. Les orientations et les objectifs principaux du Budget de l'Etat 2020

Les orientations relatives au Budget 2020 se basent sur la réalisation des objectifs suivants :

- **Consolidation des recettes propres** de l'Etat par le développement du rendement de l'administration fiscale et du recouvrement et douanier et rénovation des applications informatiques et lutte contre l'évasion fiscale et la contrebande.
- **Mobilisation des recettes nécessaires** pour la concrétisation de la politique du gouvernement dans les domaines des transferts sociaux et la mise en œuvre de programmes spécifiques pour les principaux secteurs tels que la santé, l'éducation et l'enseignement en plus de l'appui des investissements publics et surtout les programmes de développement régional et les projets d'infrastructure et d'équipement publics.
- **Maîtrise du déficit budgétaire** pour le ramener à **3.0 %** du PIB contre 3.5 % actualisé pour 2019, 4.8 % enregistré en 2018 et 6.1 % en 2016 et 2017.
- Un effort concerté pour réussir la mise en œuvre des exigences de la **Loi Organique du Budget** loi n° 2019-15 en date du 13 février 2019 et surtout l'adoption de la **nouvelle classification** indiquée au Chapitre Premier : les ressources et les charges de l'Etat (articles de 12 à 17)
- Concrétisation des **principes de la Transparence et de la sincérité** en se basant sur la nouvelle structure adoptée pour le Budget de l'Etat axée sur des missions et des programmes reflétant des politiques publiques.
- **Programmation du Budget à Moyen Terme** en vue de permettre une vision claire pour la mise en œuvre des programmes et la garantie de la soutenabilité du budget de l'Etat.

4. L'équilibre du Budget de l'Etat de 2020

Le Budget de l'Etat pour 2020 est estimé à **47 227 Millions de Dinars** (y compris les Prêts et Avances Nettes du Trésor pour 120 MD) soit en augmentation de **9.5 %** par rapport aux résultats actualisés de 2019.

- **Du côté Ressources du Budget (*)**

- **Evolution des recettes fiscales** au taux de **9.2 %** pour atteindre **31 759 MD** réparties comme suit :
 - **Impôts directs pour 13 662 MD** ou un taux de croissance de **9.6 %**
 - **Impôts indirects pour 18 097 MD** ou un taux de croissance de **8.9 %**
- Mobilisation de **3 800 MD** au titre des **recettes non fiscales** contre 3 637 MD (hors recouvrement du principal des prêts) probable en 2019 réparties essentiellement comme suit :
 - **1 250 MD** au titre des revenus du **pétrole et du gaz**
 - **1 389 MD** au titre des **dividendes des participations** de l'Etat
 - **150 MD** au titre du produit des **confiscations**
- Mobilisation de **300 MD** au titre de Dons extérieurs contre 190 MD actualisé pour 2019.

- Les Dépenses de gestion

Les dépenses de gestion de 2020 estimées à **28 263 MD** soit une augmentation de 1 366 MD ou 5.1 % par rapport aux résultats attendus pour 2019 répartie comme suit :

- **19 030 MD au titre des Rémunérations** correspondant à un taux de 15.2 % du PIB contre 17 165 MD ou 15 % du PIB probable en 2019.
- **4 180 MD au titre de la Compensation** relative aux :
 - **Produits de base : 1 880 MD**
 - **Hydrocarbures et Electricité : 1 880 MD.**

Un crédit de 1 880 MD est affecté pour la compensation des hydrocarbures en 2020 enregistrant une baisse de 658 MD par rapport aux résultats attendus pour 2019 qui s'élèvent à 2 538 MD.

Il est à rappeler que l'équilibre du système des hydrocarbures en 2020 se base en plus de la subvention budgétaire sur :

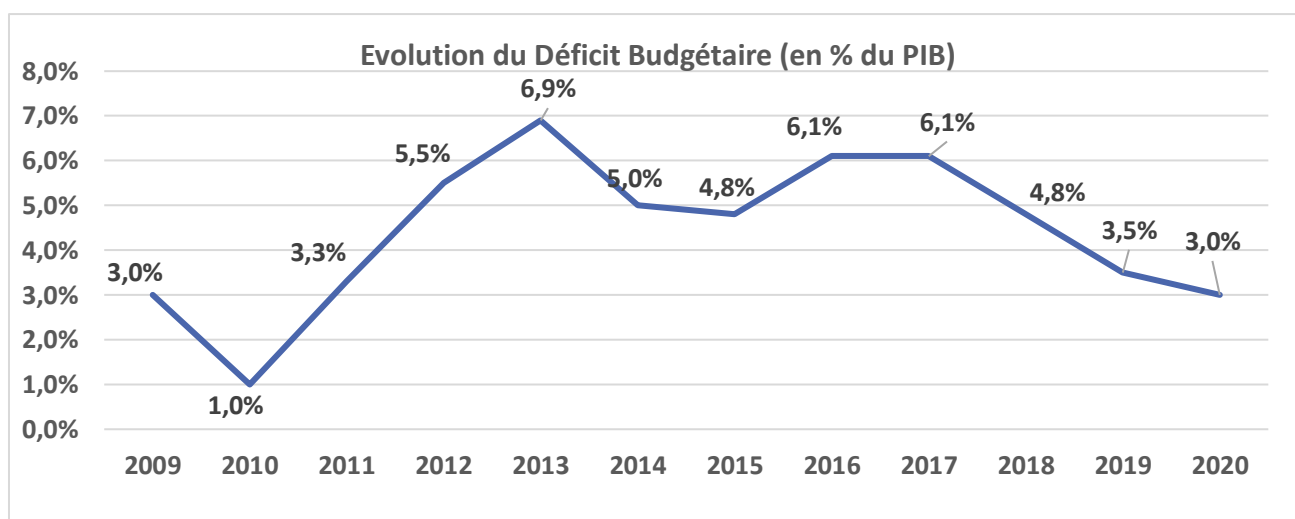
- ✓ L'économie au niveau des dépenses de la STEG et de la STIR provenant de l'impact du programme de maîtrise du coût de production et ce dans le cadre de contrat de performance.
- ✓ Ajustements des prix de vente au public en 2020

A signaler que toute augmentation de **1 dollar** du prix baril engendre une charge additionnelle de **142 MD** au titre de la compensation et toute augmentation de **10millimes** du cours de change du Dollar engendre une augmentation de **37 MD** de ladite compensation.

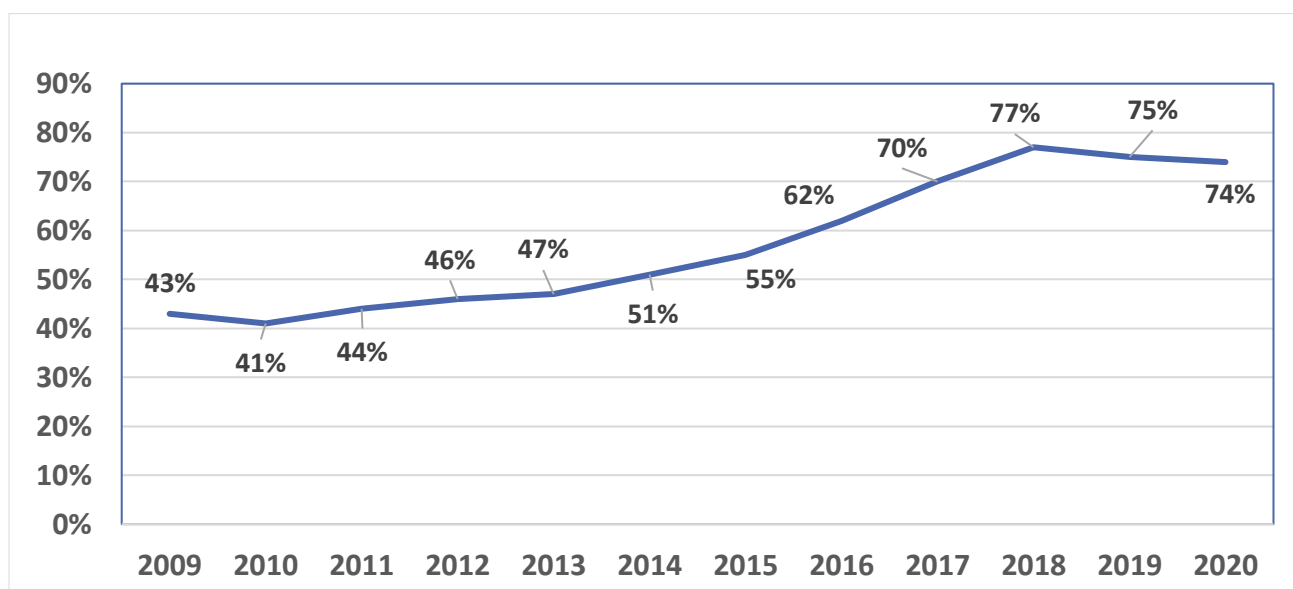
- **Le Transport : 500 MD** contre 450 MD actualisé en 2019. Ce crédit concerne le transport scolaire et universitaire et le transport à tarifs réduits ainsi que le transport gratuit pour certaines catégories sociales à besoins spécifiques.
- Affectation de **6 900 MD** pour les **dépenses d'équipement** soit **5.6 %** du PIB.
- Remboursement de **11 678 MD** au titre du **service de la dette publique** : principal (7 916 MD) et intérêts (3 672 MD).

- Déficit et Financement :

Le **déficit budgétaire** pour 2020 est estimé à **3 782 MD** soit **3.0 %** du PIB contre **4 071 MD** soit **3.5 %** probable en 2019, ce qui nécessite la mobilisation d'emprunts pour le financement du Budget à hauteur de **11 248 MD** pour 2020 dont 2 400 MD provenant d'emprunts intérieurs et le reliquat par le recours à l'emprunt extérieur.



Compte tenu de ce qui précède, **il est attendu** que le **stock de la dette publique** atteindrait à **74 %** du PIB à fin 2020 contre respectivement 75 % probable fin 2019 et 77 % enregistré en 2018.



Le tableau suivant **récapitule** les prévisions de l'équilibre du budget de 2020 et son évolution et ce conformément à la nouvelle classification de la LOB :

En MD		LFC 2019	LF 2020
Total Recettes budgétaires		32 909,0	35 859,0
1.	Recettes Fiscales	29 082,0	31 759,0
2.	Recettes non Fiscales	3 637,0	3 800,0
3.	Dons	190,0	300,0
Total Dépenses budgétaires		36 400,0	39 191,0
1.	Rémunérations	17 165,0	19 030,0
2.	Moyens de service	1 491,0	1 828,6
3.	Interventions	10 433,7	9 796,5
4.	Investissements Directs	3 256,7	3 791,4
5.	Financement Public	106,7	215,6
6.	Dépenses de financement	3 253,0	3 762,0
7.	Dépenses Imprévues et non réparties	693,9	766,9
1.	Résultat brut yc Dons ext., Privat. et Confiscations	-3 491,0	-3 332,0
	en % du PIB	-3,0%	-2,7%
2.	Résultat Primaire Hors Dons, Privat. et Confiscations	-818,0	-20,0
	en % du PIB	-0,7%	0,0%
3.	Résultat brut Hors Dons ,Privat. et Confiscations	-4 071,0	-3 782,0
	en % du PIB	-3,5%	-3,0%
N.B.			
1.	Dépenses à caractère équipement	6 250,0	6 900,0
1.1	Dépenses d'interventions	2 636,5	2 893,0
1.2	Dépenses d'investissement	3 256,7	3 791,4
1.3	Dépenses de financement public	106,5	215,6
1.4	Dépenses Imprévues et non réparties	250,1	

Deuxième Partie

Ressources du Budget de l'Etat

Le total des **Ressources de l'Etat** de 2020 est estimé à **47 227 MD** (y compris les prêts et avances du Trésor nettes 120 MD) soit en augmentation de **4 106 MD** ou **9.5 %** par rapport aux résultats probables de 2019.

Ces prévisions se basent surtout sur l'évolution des principaux indicateurs économiques et financiers de 2019 et 2020 et sur la base des résultats enregistrés durant les huit premiers de l'année courante. Ces ressources proviennent à hauteur de 76 % des recettes budgétaires (recettes propres) et 24 % des ressources d'Emprunts et du Trésor.

Le tableau suivant récapitule les prévisions des ressources de l'Etat (*) de 2020 et son évolution par rapport aux résultats probables de 2019.

En MD	2019		2020
	LF	Actual	LF
Recettes Budgétaires	30 619	32 909	35 859
	9,6%	18,2%	9,0%
Ressources d'Emprunts et de Trésorerie	10 242	10 212	11 368
Total Ressources	40 861	43 121	47 227
	8,5%	14,2%	9,5%

1. Recettes budgétaires

Les **recettes budgétaires** (*) de 2020 sont estimées à **35 859 MD** soit une augmentation de **2 950 MD** ou **9.0 %** par rapport aux résultats probables de 2019. Ces recettes se répartissent entre :

a - Recettes Fiscales :

Les **recettes fiscales** de 2020 sont estimées à **31 759 MD** soit une augmentation de **2 677 MD** ou **9.2 %** par rapport aux résultats probables de 2019.

 (*) Selon la nouvelle classification des ressources conformément à la LOB (hors Recouvrement du principal des prêts)

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution des recettes fiscales comparées aux résultats probables de 2019.

En MD	2019		2020
	LF	Actual	LF
Impôts Directs	10 047	12 460	13 662
	11,9%	37,4%	9,6%
Impôts Indirects	17 033	16 622	18 097
	9,9%	7,7%	8,9%
Recettes Fiscales	27 080	29 082	31 759
	10,7%	18,7%	9,2%

Les Impôts Directs sont estimées à **13 662 MD** soit un taux d'évolution de **9.6 %** par rapport aux résultats probables de 2019 et il est attendu que :

- L'impôt sur les Revenus croîtra au taux de 13.2 % par rapport aux résultats attendus en 2019.
- Le rendement de l'Impôt sur les Sociétés Pétrolières augmentera au taux de 5.2 %
- Une quasi-stagnation du rendement de l'Impôt sur les Sociétés non Pétrolières qui augmentera de 0.3 % par rapport au probable de 2019.

En MD	2018	2019		2020
	Résultats	LF	Actual	LF
- Impôts sur les Revenus	6 359	7 003	8 525	9 651
	2,5%	16,1%	34,1%	13,2%
- Impôts sur Traitements et Salaires	3 831	4 400	5 465	6 284
	-4,9%	22,2%	42,7%	15,0%
- Autres Impôts	2 528	2 603	3 060	3 367
	16,2%	16,7%	21,0%	10,0%
- Impôts sur les Sociétés	2 706	3 044	3 935	4 011
	14,9%	3,3%	45,4%	1,9%
- Impôts sur les Sociétés Pétrolières	795	1 100	1 298	1 366
	35,6%	5,8%	63,3%	5,2%
- Impôts sur les Sociétés non Pétrolières	1 912	1 944	2 637	2 645
	8,0%	2,0%	38,0%	0,3%
Total Impôts Directs	9 065	10 047	12 460	13 662
	5,9%	11,9%	37,4%	9,6%

Les **Impôts Indirects** pour 2020 sont estimées à **18 097 MD** soit une évolution de **8.9 %** par rapport aux résultats probables de 2019.

Les prévisions des Impôts Indirects de 2020 sont fixées sur la base :

- Evolution du rendement des **Droits de Douane de 13.3 %**.
- Evolution du rendement de la **Taxe sur la Valeur Ajoutée 9.5 %**. Le rendement de cet impôt provient à hauteur de 6.4 % du régime douanier et 12.8 % du régime intérieur.
- Augmentation du rendement du **Droit de Consommation de 6.4 %** par rapport aux résultats attendus en 2019. Le rendement prévu pour 2020 à **3 157 MD** provient au titre des produits suivants :
 - Tabacs (1 206 MD ou une évolution au taux de 4.1 %)
 - Carburants (852 MD ou une évolution au taux de 6.1 %)
 - Boissons alcoolisées (432 MD ou une évolution au taux 3.1 %)
 - Voitures (323 MD ou un taux de croissance de 5.9 %)
 - Autres produits (344 MD ou un taux de croissance de 22.4 %).

En MD	2018	2019		2020
	Résultats	LF	Actual	LF
- Droits de Douane	1 208	1 338	1 343	1 521
	62,3%	13,4%	11,2%	13,3%
- Taxe sur la Valeur Ajoutée	7 425	8 303	8 200	8 975
	21,9%	11,0%	10,4%	9,5%
- Droit de Consommation	2 864	3 214	2 967	3 157
	14,9%	10,0%	3,6%	6,4%
- Autres Impôts et Taxes Indirectes	3 941	4 178	4 112	4 444
	19,3%	6,8%	4,3%	8,1%
Impôts Indirects	15 438	17 033	16 622	18 097
	22,2%	9,9%	7,7%	8,9%

b - Recettes non Fiscales (*) :

Les Recettes non fiscales (*) sont estimées pour 2020 à **3 800 MD** contre **3 637 MD** attendu en 2019.

Le tableau suivant les principales composantes constituant de ces recettes :

(*) Selon la nouvelle classification des ressources budgétaires, le Recouvrement du principal est comptabilisé au niveau des recettes de Trésorerie et les dons dans une section dédiée.

En MD	2019		2020
	LF	Actual	LF
Produit des Participations	879	1 246	1 389
Redevance Gazoduc	515	415	550
Revenus pétroliers	624	605	700
Versements des Caisses de Sécurité	88	88	88
Produit de la Confiscation	390	390	150
Autres	824	894	924
Recettes non Fiscales	3 319	3 637	3 800

Ces prévisions sont fixées sur la base :

- Mobilisation de **700 MD** au titre de la commercialisation de la quote-part revenant à l'Etat du pétrole brut.
- Recouvrement de **550 MD** au titre de la Redevance appliquée sur le gaz algérien transitant à travers le territoire tunisien. Ces prévisions se basent sur :
 - Des quantités de gaz algérien transitant à travers le territoire tunisien de l'ordre de 15 Milliards de mètres cube en raison de la baisse de la demande italienne
 - L'adoption d'une moyenne de 65 dollars le baril en 2020
- Mobilisation de **1 389 MD** au titre des **dividendes des participations de l'Etat**
- Mobilisation de **150 MD** au titre **d'une tranche du produit de la confiscation.**

C – les dons :

Il est attendu de mobiliser en 2020 une enveloppe de **300 MD** contre 190 MD actualisé en 2019 au titre des dons provenant essentiellement de l'Union Européenne.

2. Ressources de Trésorerie

Les ressources de Trésorerie (selon la nouvelle classification du budget) estimées pour 2020 à **11 368 MD** sur la base du **financement du déficit budgétaire y compris privatisation et le remboursement du principal de la dette publique** pour 2020.

Il est attendu la mobilisation de ces ressources comme indiqué ci-dessous:

Total Ressources de Trésorerie	11 368
Ressources d'Emprunt	11 248
Emprunt Extérieur	8 848
- Prêts projets affectés	849
- Prêts rétrocédés	120
- Prêts d'appui budgétaire	4 441
- Marché financier	3 438
Emprunt Intérieur	2 400
Autres Ressources de Trésorerie	120
- Recouvrement du principal de prêts et avances du Trésor	120

Compte tenu de ce qui précède, et sur la base du **stock de la dette publique** de l'ordre de **86 225 MD** attendu à fin 2019, le stock la dette publique est estimé à **94 068 MD** à fin 2020 représentant ainsi 74 % du PIB contre 75 % actualisés pour 2019 et 77 % enregistrés à la fin de 2018.

Le tableau suivant récapitule la structure de la dette publique selon l'origine :

En MD	2018	2019		2020
	Résultats	LF	Actual	LF
Stock dette intérieure	21 131,7	23 490,0	24 161,0	23 536,0
part (%)	26,0%	28,3%	28,0%	25,0%
Stock dette extérieure	60 213,5	59 400,0	62 064,0	70 532,0
part (%)	74,0%	71,7%	72,0%	75,0%
Total stock en MD	81 345	82 890	86 225	94 068
% du PIB	77,1%	70,9%	75,1%	74,0%

La structure de la dette publique extérieure à fin 2020 selon les principales monnaies se présente comme suit:

	2018	2019	2020
	Résultats	Actual	LF
Euro	48,7%	51,5%	52,5%
Dollar	26,2%	23,8%	20,6%
Yen	10,7%	10,4%	10,0%
Autres	14,4%	14,3%	16,9%

L'effet de l'augmentation des cours de change sur le stock de la dette publique est estimé suite à la hausse de **10millimes** pour le dollar et l'euro et de **100millimes** pour les 1000yens japonais comme suit :

	Euro	Dollar US	Yen japonais
Stock dette en 2019	107,7	58,5	25,0
Stock dette en 2020	115,0	58,2	26,2

Troisième Partie

Dépenses du Budget de l'Etat

1 - Le projet du Budget de l'Etat pour **l'année 2020** se caractérise par le démarrage de l'application des exigences de la Loi Organique du Budget loi n°2019-15 en date du 13 Février 2019 et surtout les articles 15, 16 et 18 et ce par l'adoption d'une nouvelle structure axée sur les missions et programmes

reflétant des politiques publiques fixant des objectifs. Le degré de réalisation est mesuré à travers des indicateurs de performance d'une part et sur une classification budgétaire selon la nature économique de la dépense réparti selon sept (7) parties d'autre part :

Les dépenses de rémunérations,

Les dépenses de gestion,

Les dépenses d'interventions,

Les dépenses d'investissement,

Les dépenses des opérations financières,

Les charges de financement,

Les dépenses imprévues et non réparties.

Il est à signaler que la nouvelle classification exige :

- L'abandon de la division du Budget en Titre 1 et Titre 2 ainsi que les sections.
- La réduction du nombre des parties de 12 à 7 parties.
- L'adoption d'une classification des dépenses cohérente avec les normes internationales en se basant sur la nature économique de la dépense et l'abandon de la source de financement en tant qu'indicateur pour la classification des dépenses.

2 - Les prévisions des dépenses du projet du Budget de 2020 sont fixées sur la base des orientations indiquées dans la circulaire n°9 en date du 29 mars 2019 relative à la préparation du projet du Budget de l'Etat pour 2020.

Ladite circulaire a précisé que le Budget 2020 retient comme priorités la sécurité du pays et sa protection de toutes les menaces, le soutien de la sécurité publique.

L'accélération du rythme de la croissance, le développement des services de base et des programmes de sociaux; la poursuite de la réduction du déficit budgétaire permettant la maîtrise du niveau de l'endettement figurent également parmi les priorités retenues.

3 – Et pour atteindre ces objectifs, des mesures et actions seront prises en 2020 dont notamment :

- Limitation des recrutements nouveaux à environ **7720 postes** des ressortissants des écoles de formation et pour des secteurs sensibles ainsi que pour certaines spécialités urgentes et prioritaires.
- Satisfaction des besoins urgents par la réaffectation des ressources humaines disponibles soit entre les départements ministériels ou les entreprises publiques ou entre les régions.
- Prise en considération de l'effet financier découlant de l'entrée en vigueur de la loi n°2019-37 en date du 30 avril 2019 relative au régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public. L'augmentation de l'âge de la retraite en plus de l'augmentation des contributions au titre de la retraite de 3 % dont 2 % à la charge de l'employeur.
- Maitrise et rationalisation des dépenses de gestion avec la fixation d'un taux de progression limite estimée à 3 % pour la liquidation de certaines dettes ou pour faire face aux dépenses résultant des nouvelles créations.
- Priorité absolue accordée à la réactivation des projets et programmes en cours et qui sont à l'arrêt et le démarrage de nouveaux projets retenus dans le cadre unifié d'évaluation et de gestion des investissements publics pour relancer le rythme de croissance dans les régions et améliorer les conditions de vie des citoyens

4 – Et sur la base de la nouvelle classification, les dépenses du Budget de 2020 se répartissent comme suit :

Parties	En MD		
	LF 2019	Actualisation 2019	Prévisions 2020
Rémunérations	16 516	17 165	19 030
Moyens de service	1 291	1 491	1 828,6
Interventions	9 619,7	10 433,7	9 796,5
Investissements Directs	3 156,7	3 256,7	3 791,4
Financement Public	106,7	106,7	215,6
Dépenses de financement	3 137	3 253	3 762,0
Dépenses Imprévues et non	743,9	693,9	766,9
Total général	34 571	36 400	39 191

Il est à noter que cette classification ne tient pas compte du remboursement du principal de la dette à hauteur de 7 916 MD qui est classé conformément aux dispositions de l'article 17 de la LOB au niveau des charges du Trésor alors que les intérêts de la dette sont classés au niveau des dépenses de la sixième partie (charge de financement) des dépenses du budget de l'Etat conformément aux dispositions de l'article 15 de la LOB ainsi les charges du Budget de l'Etat au titre de l'année 2020 s'élèvent à **47 107 MD**.

Par ailleurs, les dépenses de développement s'élèveront en 2020 à 6 900 MD (compte non tenu de la partie des dépenses imprévues et non réparties) se répartissent selon la nouvelle classification comme suit :

Parties	En MD		
	LF 2019	Actualisation 2019	Prévisions 2020
Dépenses d'interventions	2 636,5	2 635,5	2 893,0
Dépenses d'investissement	3 156,7	3 256,7	3 791,4
Dépenses de financement Public	106,7	106,7	215,6
Total général	5 900	6 000	6 900

5 - Compte tenu de la nouvelle structure du Budget de l'Etat, les crédits de 2020 seront répartis en 27 missions et 7 missions spéciales ventilées entre 106 programmes.

Il est à signaler que pour le Budget 2020 et d'une façon exceptionnelle, il sera effectué une présentation des prévisions des dépenses de 2020 objet du présent Rapport, conformément à l'ancienne classification et ce pour faciliter l'opération de comparaison avec le Budget 2019.

6 - Sur cette base, les dépenses budgétaires de 2020 hors prêts rétrocédés sont fixées à **47 107 MD** contre 43 021 MD probables pour 2019 soit une augmentation de **4 086 MD** représentant un taux de **9.5 %**.

Lesdites dépenses se répartissent comme suit :

En MD	LF 2019	Actual 2019	Prév 2020	Ecart/ Actual.	%
Dépenses de gestion	25 284	26 897	28 263	1 366	5,1%
Dépenses de gestion Hors Compensation	20 440	21 665	23 583	1 918	8,9%
Dépenses de Compensation	4 350	4 788	4 180	-608	-12,7%
Dépenses de gestion imprévues	494	444	500	56	12,6%
Dépenses d'équipement	5 900	6 000	6 900	900	15,0%
Dépenses d'équipement imprévues	250	250	266	16	6,4%
Service Dette Publique	9 307	9 874	11 678	1 804	18,3%
Intérêt	3 137	3 253	3 762	509	15,6%
Principal	6 170	6 621	7 916	1 295	19,6%
Total	40 741	43 021	47 107	4 086	9,5%

L'enveloppe globale des dépenses de gestion qui s'élève à **28 263 MD** comprend des subventions en faveur d'établissements publics administratifs et non administratifs à hauteur de **2 069 MD** auxquelles s'ajoutent les ressources propres de ces établissements à hauteur de **1 162 MD** ainsi l'ensemble des budgets de ces établissements totalisent **3 231 MD**.

Le tableau suivant représente l'ensemble des budgets des établissements et les sources de financement et sa répartition selon la nature des dépenses :

Dépenses en MD	Subvention Etat		Recettes propres		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Dépenses de rémunération	958	1 071	317	293	1 275	1 364
dépenses de gestion	519	638	814	837	1 333	1 475
dépenses d'interventions	195	360	12	32	207	392
Total	1 672	2 069	1 143	1 162	2 815	3 231

7 - Ces prévisions sont fixées sur la base de :

- Adoption d'une moyenne de **65 dollars** le baril pour toute l'année,
- Octroi d'une subvention de **450 MD** pour la diversification des sources de financement des Caisses de Sécurité Sociale au titre de l'impact du rendement de la contribution de solidarité sociale.
- Affectation d'une enveloppe de **4 180 MD** pour la subvention directe concernant :
 - Les produits de base : 1 800 MD
 - Les carburants et l'électricité : 1 880 MD
 - Le transport : 500 MD

- Affectation de **6 900 MD** pour les dépenses d'équipement pour 2020 contre **6 250 MD** actualisés pour 2019 soit une augmentation de 916 MD représentant un taux de **14.7 %** en plus d'un crédit de **266 MD** au titre des dépenses imprévues.

8 – Ainsi, l'enveloppe des dépenses proposées pour **2020** selon la nature de la dépense et selon l'ancienne classification se répartit comme suit :

En MD	LF	Actual	Prév	Taux % /
	2019	2019	2020	Actual.2019
Dépenses de gestion	25 284	26 897	28 263	5,1
Rémunérations	16 516	17 165	19 030	10,9
Moyens de service	1 254	1 454	1 683	15,7
Interventions	7 020	7 834	7 050	-10,0
- Compensation produits de base	1 800	1 800	1 800	0,0
- Compensation transport	450	450	500	11,1
- Compensation hydrocarbures	2 100	2 538	1 880	-25,9
- Fonds spéciaux du trésor	208	208	236	13,5
- Autres interventions	2 462	2 838	2 634	-7,2
Dépenses imprévues et non réparties	494	444	500	12,6
Dépenses d'équipement	5 900	6 000	6 900	15,0
Dépenses imprévues	250	250	266	6,4
Service Dette Publique	9 307	9 874	11 678	18,3
Intérêt dette publique	3 137	3 253	3 762	15,6
Principal dette publique	6 170	6 621	7 916	19,6
Total général	40 741	43 021	47 107	9,5

9 -Les crédits proposés selon les différentes missions et missions spéciales pour 2020 sont répartis conformément au tableau suivant :

Missions et missions spéciales	En 1000 Dinars	
	Total selon Ancienne Classification	Total selon Nouvelle Classification
1- Assemblée des Représentants du Peuple	43 903	43 903
2- Présidence de la République	140 953	140 953
3- Présidence du Gouvernement	184 295	184 295
4- Mission Fonction publique, modernisation de l'administration et des politiques publiques	13 560	13 560
5- Mission Intérieur	3 712 321	3 712 321
6- Mission Affaires Locales et Environnement	1 156 941	1 156 941
7- Mission Justice	742 205	742 205
8- Mission Affaires Etrangères	270 543	270 543
9- Mission Défense Nationale	3 241 777	3 241 777
10- Mission Affaires Religieuses	149 044	149 044
11- Mission Finances	913 088	913 088
12- Mission Domaine de l'Etat et Affaires Foncières	73 352	73 352
13- Mission Développement, Investissement et Coopération Internationale	889 831	889 831
14- Mission Agriculture Ressources Hydrauliques et Pêche	1 726 890	1 726 890
15- Mission Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises	2 157 161	2 157 161
16- Mission Commerce	2 003 707	2 003 707
17- Mission Technologie de Communication et Economie Numérique	133 501	133 501
18- Mission Tourisme et Artisanat	157 582	157 582
19- Mission Equipement et Habitat et Aménagement du Territoire	1 479 112	1 479 112
20- Mission Transport	728 650	728 650
21- Mission Affaires Culturelles	351 000	351 000
22- Mission des Affaires de la Jeunesse et des Sports	755 777	755 777
23- Mission Femme, Famille, Enfance et Personnes Agées	190 379	190 379
24- Mission Santé	2 544 430	2 544 430
25- Mission Affaires Sociales	1 631 094	1 631 094
26- Mission Education	6 509 948	6 509 948
27- Mission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	1 782 591	1 782 591
28- Mission Formation Professionnelle et Emploi	917 637	917 637
29- Conseil Judiciaire Suprême	8 800	8 800
30- Cour Constitutionnelle	6 140	6 140
31- Cour des Comptes	20 225	20 225
32- Instance Supérieure Indépendante pour les Elections	25 666	25 666
33- Dépenses de Financement		
- Intérêts	3 762 000	3 762 000
- Principal	7 916 000	
34- Dépenses imprévues et non réparties	766 897	766 897
Total	47 107 000	39 191 000

I - Les dépenses de rémunération :

10 - Les dépenses de rémunération pour 2020 sont fixées à **19 030 MD** contre **17 165 MD** actualisés pour 2019 soit une progression de **10.9%**.

Ces dépenses représentent

- **79 %** des dépenses de gestion hors compensation contre **77.6 %** actualisés en 2019.
- **53.7 %** du Budget de l'Etat hors service de la dette contre **51.8 %** actualisés en 2019.

L'augmentation estimée à **1 865 MD** se répartit comme suit :

- Incidence financière du programme d'augmentation des salaires 2018/2019 (actualisation des tranches 1 et 2).....	965 MD
- Actualisation des recrutements et promotions de 2019	194 MD
- Recrutements 2020 (7720 postes)	188 MD
- Avancement et promotions 2020	100 MD
- Correction de l'incidence budgétaire résultant de l'augmentation des contributions à la charge de l'employeur	75 MD
- Accords sectoriels de 2019	227 MD
- Actualisation des augmentations des forces de sécurité intérieure et des militaires (tranche 2018)	176 MD
- Actualisation de la retraite 2019 et 2020	- 60 MD

Les dépenses de rémunération pour 2020 sont fixées à **19 030 MD** en tenant compte des mesures suivantes :

- Programme d'augmentation générale des salaires 2018/2019	: 965 MD
✓ Actualisation tranche 1	: 116 MD
✓ Tranche Juillet 2019 (payable à partir de Janvier 2020)	: 466 MD
✓ Tranche Janvier 2020	: 383 MD
- Correction des augmentations des forces de sécurité intérieure et des militaires (tranche 2018)	: 176 MD
✓ Forces de sécurité intérieure (Tranche 2019) accord 2016	: 131 MD
✓ Militaires (Tranche 2019) accord 2018	: 45 MD
- Accords sectoriels nouveaux (2019)	: 227 MD
✓ Augmentations des Ingénieurs, Médecins hospitalo-universitaires..... et Professeurs Universitaires	: 80 MD
✓ Promotion exceptionnelle pour le personnel de la santé	: 86 MD
✓ Augmentation de l'indemnité de garde	: 26 MD
✓ Autres augmentations	: 35 MD
- Recrutements nouveaux 2020 (7720 postes)	: 188 MD

✓	Ministère de l'éducation	4 694 postes
	• Titularisation Instituteurs intérimaires	2 269 postes
	• Concours Magistère	2 355 postes
	• Ressortissants Ecole Normale Supérieure	70 postes
✓	Ministère de l'intérieur (Ressortissants Ecoles Formation)	1 600 postes
✓	Ministère de la Défense Nationale (Ressortissants Ecoles Militaires)	518 postes
✓	Ministère de la Justice (Prisons et Rééducation)	588 postes
✓	Ecoles de formation	70 postes
	(Ecole Nationale d'Administration 50)	
	(Institut Economie Douanière et Fiscale 20)	
✓	Divers postes	250 postes

II - Les dépenses de gestion

11 - Les dépenses de gestion de 2020 sont estimées à **1 683 MD** contre **1454 MD** dépenses actualisées pour 2019 soit une augmentation de **229 MD** représentant un taux de **15.7 %**.

L'action sera consacrée pour plus de rationalisation de ces dépenses et la maîtrise de sa répartition entre les différents programmes avec la prise en considération de certaines spécificités ou certaines augmentations liées aux nouvelles mesures. Parmi ces mesures on cite l'ordonnancement de la subvention au titre du remboursement des frais scolaires dont le coût annuel est estimé à environ **200 MD** et l'inscription d'un crédit complémentaire de **22 MD** au titre du transport gratuit pour les Ministères de l'intérieur et des Finances (services douaniers) ainsi que le paiement de la 2^{ème} tranche de **50 MD au titre** des arriérés de la Pharmacie Centrale de Tunisie.

Les dépenses de gestion de 2020 se répartissent à hauteur de **1 045 MD** au titre des dépenses de gestion des Ministères et **638 MD** au titre des subventions de gestion accordées aux établissements publics.

Les recettes propres de ces établissements affectées aux dépenses de gestion sont estimées à **837 MD** pour 2020 portant ainsi le total des crédits affectés aux dépenses de gestion aux budgets des établissements publics à **1 475 MD**.

Ces crédits se répartissent entre les secteurs comme suit :

Etablissements sous tutelle des ministères	Subvention	Recettes propres	En MD
			Total des dépenses de gestion Etablissements
Santé	171	618	789
Enseignement supérieur et recherche scientifique	84	35	119
Education	150	15	165
Agriculture	27	50	77
Justice	42	5	47
Défense Nationale	37	27	64
Emploi et Formation Professionnelle	24	4	28
Intérieur	22	15	37
Jeunesse et Sports	14	15	29
Tourisme	10		10
Autres	57	53	110
Total	638	837	1 475

III - Les dépenses d'interventions hors compensation

12 – Les dépenses d'interventions hors compensation pour 2020 sont estimées à **2 870 MD** contre **3 046 MD** actualisés en 2019 soit une baisse de **176 MD**. Cette baisse s'explique par l'absence d'inscription d'une dotation au profit de la CNRPS compte tenu des ressources additionnelles provenant de l'application des dispositions de la loi relative aux régimes de pension en plus de l'absence de crédits pour l'ISIE au titre de l'organisation des élections qui se sont élevés en 2019 à 103 MD.

Ces interventions seront financées par les ressources budgétaires à hauteur de **2 634 MD** et par les recettes affectées aux Fonds Spéciaux du Trésor à hauteur de **236 MD**.

Ces crédits permettront notamment de financer les interventions de l'Etat au titre des actions suivantes :

	Prévisions 2020
	En MD
- Soutien des catégories sociales à faible revenus	786
- Diversification des sources de financement Caisses de Sécurité Sociale	450
- Collectivités Locales	545
- Bourses et prêts universitaires	218

Soutien des catégories à faible revenus :

13 - Un crédit de **786 MD** est inscrit dans le Budget 2020 au titre du soutien des catégories à faibles revenus. Ces crédits seront affectés notamment comme suit :

Familles nécessiteuses :

- Octroi de subventions régulière de 180 Dinars par mois en faveur de **285 milles Familles** nécessiteuses en plus de 10 Dinars par mois pour chaque enfant en âge de scolarité (3 enfants au maximum par famille) et 20 Dinars pour l'enfant handicapé.
- Avance d'aides à l'occasion de la rentrée scolaire et universitaire pour **13 MD**
- Avance d'aides à l'occasion des fêtes religieuses pour **36.9 MD**
- Avances d'aides conjoncturelles pour **2.7 MD**

Prise en charge des Handicapés

- Octroi d'aides pour la création de sources de revenus en faveur des handicapés pour 2.5 MD
- Ordonnancement de subventions au profit des associations œuvrant dans le domaine des handicapés pour 26 MD
- Fonctionnement des centres de soins aux personnes âgées et handicapées, aux complexes de la jeunesse et centres d'enfants en âge préscolaire pour 31.6 MD.

Il est à souligner que les catégories à faible revenu bénéficient d'un autre côté de la couverture sanitaire. En effet, elles bénéficient de :

- Carnet de soins gratuit pour 250 000
- Carnet de soins à tarif réduit pour 623 000

Appui des Collectivités Locales

- 14** - Les crédits réservés pour les collectivités locales sont estimés à **545 MD** contre **487 MD** inscrit en 2019 et ce pour appuyer davantage leur capacité financière afin qu'elle puisse gérer leurs affaires d'une façon autonome.

Ce crédit se répartit comme suit :

- **528 MD** au titre de l'appui ordinaire des collectivités locales
- **2 MD** au titre du soutien exceptionnel au profit des collectivités locales,
- **15 MD** au titre de la régularisation d'une tranche de la dette des municipalités

Bourses et Prêts Universitaires :

- 15** - Un crédit de **218.4 MD** sera accordé au titre des bourses et prêts universitaires. Le coût des bourses accordées à l'intérieur de la république est de l'ordre de **156.7 MD et concerne 50 %** des étudiants dont l'effectif global est estimé à **227 497**.

Ainsi que **2 609 étudiants** bénéficieront de bourses universitaires à l'étranger pour un coût de **38.1 MD** et ce compte tenu des dépenses d'assurance, d'inscription et fournitures scolaires et billets d'avions.

Dans le même ordre d'idées, il est à signaler qu'un crédit de **4.2 MD** est réservé aux prêts universitaires en Tunisie et à l'étranger et un crédit de **1.1 MD** est réservé aux enfants des Tunisiens à l'étranger en scolarité en Tunisie ainsi que des aides en faveur des étudiants nécessiteux.

De même, un crédit de **18 MD** sera accordé en faveur de **36 000 étudiants** au titre de bourse d'intégration dans la vie universitaire et ce pour que chaque bachelier provenant d'une famille pauvre ou à revenu moyen bénéficie d'une bourse de 500 Dinars.

IV - Dépenses de compensation :

Les dépenses de compensation prévues pour 2020 s'élèvent **4 180 MD** ce qui représente :

- **14.8 %** des dépenses de gestion
- **8.9 %** du total du Budget
- **3.3 %** du PIB

- La compensation des hydrocarbures

Les besoins de financement nécessaires pour assurer l'équilibre du système des Carburants et Electricité en 2020 sont fixés sur la base des données et hypothèses suivantes :

- Moyenne du prix du brut : **65 dollars le baril** de qualité « Brent »,
- Production nationale de l'ordre de **2.402 Millions de Tonne** du pétrole brut et **2.896 millions** de Tonne équivalent pétrole (Tep) contre respectivement **1.811 millions tonne** et **2.009 millions tep** probables en 2019.
- Consommation de Gaz Naturel de **5.915 millions tep** soit une augmentation de l'ordre de **3.1 %** par rapport aux prévisions actualisées pour 2019 (**5.735 millions tep**).
- Légère évolution de la consommation des produits carburants finis de l'ordre de **0.5 %** par rapport aux prévisions actualisées pour 2019 (**3.820** contre **3.800 millions de tonnes**),
- Importation de **2.925 millions de tonnes** des produits carburants finis contre **3.646 millions de tonne** probable en 2019,
- Importation de **2.407 millions de tep** de gaz naturel soit en baisse de l'ordre de **19.3 %** par rapport aux prévisions actualisées pour 2019 (**2.983 millions tep**).

Il est proposé le financement de ces besoins comme suit :

- Economie de dépenses des deux sociétés concernées par la compensation de l'ordre de **500 MD** détaillées comme suit :
 - **300 MD** : effet du programme de réduction du coût de production.
 - **100 MD** : maîtrise de la consommation des bouteilles de gaz et révision des circuits de distribution
 - **100 MD** : encouragement de la consommation des carburants propres et économiques d'énergie et surtout par la substitution progressive de certains produits contaminés.
- Mobilisation de ressources propres additionnelles au profit du système des hydrocarbures et ce à travers l'ajustement des tarifs et des prix de vente au public en relation avec l'évolution des prix du brut sur le marché international.
- Inscription d'une subvention de **1 880 MD** au Budget de 2020 du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises au titre de la compensation des hydrocarbures destinés à couvrir les besoins de financement restants pour assurer l'équilibre du système des hydrocarbures.

La compensation des produits de base

- 16** - Pour l'année 2020, Il est envisagé de maintenir le même niveau des crédits que ceux accordés en 2019 soit **1 800 MD**.

Les besoins de 2020 se répartissent comme suit :

Produits	Montant de la compensation	
Céréales	1325	MD
Huile végétale	240	MD
Lait	180	MD
Pâtes alimentaires et couscous	40	MD
Sucre	10	MD
Papier scolaire	5	MD
Total	1800	MD

Il est à signaler qu'une action sera engagée pour plus de rationalisation de la compensation des produits de base et sa maîtrise, à travers un contrôle plus stricte des circuits de distribution en vue de limiter le phénomène de contrebande et ce en attendant l'instauration du système de compensation directe au profit des catégories sociales bénéficiaires.

La compensation du Transport :

17 - Pour l'exercice 2020 il est proposé l'inscription d'un crédit de l'ordre de **500 MD** contre **450 MD** en 2019 au titre de la compensation du transport scolaire et universitaire, le transport avec des tarifs réduits ainsi que le transport gratuit pour certaines catégories spécifiques (hors corps actif) ceci en tenant compte de l'effet de l'augmentation des coûts d'exploitation des sociétés de transport concernées.

Ce crédit est réparti entre les sociétés de transport comme suit :

Sociétés	En MD		
	LF	Prévisions	Evolution
	2019	2020	%
Société Nationale des Chemins de Fer	50	50	--
Société Régionales de Transport	255	290	13,7
Société Nationale de Transport Inter-Urbain	1	2,5	150,0
Société des Transports de Tunis : Transport par Bus	96	99	3,1
Société des Transports de Tunis : Transport par Métro	35	36	2,9
Lignes Tunisiennes Rapides	3	10	233,3
Société Nouvelle de Transport de Kerkennah	10	12,5	25,0
Total	450	500	11,1

V - Dépenses d'Equipement :

18 - Les dépenses d'équipement proposées pour 2020 s'élèvent à **6 900 MD** en plus d'un crédit de **266 MD** inscrit aux dépenses imprévues et non réparties.

On retrouve dans la suite du rapport, les principales composantes des projets de développement intégrés au projet du budget de 2020 :

La présidence du gouvernement

Les dépenses d'investissement de la présidence du gouvernement, au titre de l'année 2020, sont estimées à **9,3 MD** en crédit de paiement, et se répartissent essentiellement comme suit :

Les services centraux et les établissements publics administratifs :

Un crédit de paiement de **2,6 MD** sera affecté à la réalisation de projets et programmes au profit des services centraux et établissements publics administratifs de la présidence du gouvernement

Les principaux projets portent sur l'aménagement des façades et des sièges des services régionaux du contrôle des dépenses publiques pour un crédit de paiement de **0,45 MD** en sus de l'inscription d'un crédit de **0,4 MD** destiné à l'aménagement d'un local affecté à la présidence du gouvernement à Borj Zouara –Bouchoucha, pour un coût estimé - initialement- à **4,0 MD**.

Dans le but de renforcer le système de sécurité dans l'ensemble des locaux de la présidence du gouvernement, il a été procédé à l'inscription d'un crédit de paiement de **0,3 MD** pour l'acquisition d'un système intégral de sécurité à installer au palais du gouvernement à la Casbah pour un coût total de **2,0 MD**.

Les établissements publics non administratifs, les instances constitutionnelles et les instances indépendantes :

Un crédit de paiement de **6,6 MD** sera affecté -au titre des interventions- 2020, pour financer des projets d'investissement au profit des établissements publics non administratifs relevant de la présidence du gouvernement, des instances constitutionnelles indépendantes en cours d'institutionnalisation et des instances publiques indépendantes.

A cet effet, il sera procédé à l'allocation d'un crédit de paiement de **3,3 MD** au profit de l'établissement de la télévision tunisienne destiné au renouvellement des équipements télévisuels, des systèmes d'information et des logiciels, ainsi qu'au renouvellement, à l'actualisation et à l'amélioration du système de production et de diffusion des informations pour un coût estimé à **3 ;0 MD**. Par ailleurs ,un crédit de paiement de **1,8 MD** sera affecté à divers aménagements pour le siège de la radio tunisienne, et pour l'acquisition de matériel et d'équipements radiophoniques pour équiper les sièges des radios régionales.

En parallèle, un crédit de paiement de **0,3 MD** est alloué au profit de la fondation tunisienne pour les sciences, les lettres et les arts « **Beit-El-Hikma** », destiné à la réalisation du projet d'aménagement du siège pour un coût estimé à **0,25 MD**.

Il sera également procédé au renforcement des instances constitutionnelles indépendantes en cours d'institutionnalisation, dont les budgets sont rattachés pour ordre au budget de la présidence du gouvernement, (l'Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption, l'Instance Supérieure Indépendante de l'Audiovisuel et l'Instance Supérieure des Droits de l'Homme et des Libertés).

Ce renforcement porte sur l'affectation des crédits nécessaires au financement d'un ensemble de projets dont particulièrement l'amélioration des logiciels et des grilles programmatiques, l'aménagement des espaces, ainsi que l'équipement des locaux relevant de l'Instance Supérieure Indépendante de l'Audiovisuel.

Le ministère de l'Intérieur

Dans le cadre du renforcement des capacités du ministère pour l'accomplissement de ses missions dans le domaine de la sécurité, de la lutte contre le crime et le terrorisme, des crédits de paiement de **230 MD** seront alloués en 2020 pour réaliser les principaux programmes et projets ci-après :

- Renforcement des équipements administratifs du ministère pour un coût de 95,1 MD et un crédit de paiement fixé à environ 20,6 MD
- Renforcement des services régionaux à travers la construction, l'aménagement et l'équipement des sièges des gouvernorats et des délégations pour un coût de 31,6 MD et des crédits de paiement de 7,2 MD,
- Renforcement de l'infrastructure de la sécurité intérieure pour un coût de 161,5 MD et des crédits de paiement de 38,7 MD pour la construction, la restauration ou l'extension des casernes et des postes de police et de la garde nationale,
- Renforcement des équipements de la sécurité nationale pour un coût de 491,2 MD et des crédits de paiement de 6,3 MD pour l'acquisition d'équipements spéciaux et équipements de communication ainsi que l'acquisition de pièces de rechange et des véhicules blindés au profit des forces de sécurité intérieure,
- Poursuite de l'installation des caméras de surveillance dans les villes pour un coût global estimé à 65 MD et un crédit d'engagement de 40 MD en 2020,
- Financement du programme d'habillement des forces de sécurité intérieure pour un coût de 60 MD et des crédits de paiement de 42 MD,
- Acquisition de divers équipements pour les écoles de formation et au profit de l'école nationale de protection civile, y compris son aménagement et son extension, pour un coût de 35,8 MD et des crédits de paiement dans la limite de 9,8 MD,
- Renforcement de l'Office National de la Protection Civile à travers l'acquisition de matériel et d'équipements pour renforcer l'infrastructure de base, parallèlement à un programme d'entretien et de restauration, des sièges régionaux pour un coût de 20,3 MD,
- Renforcement du centre informatique du ministère de l'intérieur par le matériel, les équipements et les applications informatiques nécessaires pour l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue et ce pour un crédit de paiement de 20 MD en 2020.

La défense nationale

Dans le cadre du perfectionnement des capacités du ministère de la défense nationale, afin de remplir convenablement ses missions, de protéger le territoire national et de renforcer la sécurité nationale, il

sera procédé à l'allocation d'un crédit de paiement s'élevant à 550 MD en 2020, destiné à la réalisation des principaux programmes et projets ci-après :

- Renforcement de l'infrastructure militaire à travers un projet intégré d'aménagement des casernes et des espaces de santé militaire, ainsi que la construction et la maintenance de logements militaires à travers l'allocation d'un crédit de paiement de 53,9 MD,
- Renforcement des équipements administratifs et informatiques des structures et établissements militaires à travers l'allocation d'un crédit de paiement de 4,9 MD,
- Renforcement des équipements militaires par l'affectation d'un crédit de paiement de 450, MD,
- Renforcement du processus de la recherche scientifique militaire, l'élaboration des cartes numériques, la consolidation de la couverture sociale et sanitaire des militaires et de leurs ayants-droit, et l'accompagnement de l'effort de l'Etat dans le développement des régions de « Rjim-Maatoug » et « Elmohdeth » par l'allocation d'un crédit de paiement de 40,4 MD.

La justice

Dans le cadre du renforcement du secteur de la justice et des services pénitenciers, il sera procédé en 2020, à l'affectation d'un crédit global de paiement de 73 MD réparti comme suit :

***Le programme justice :**

Une vision stratégique a été élaborée pour réformer le système judiciaire, garantir son indépendance et restaurer la confiance du citoyen dans la justice,

Sur cette base les efforts d'investissement au profit des services judiciaires et services pénitenciers ont été renforcés pour atteindre les objectifs ci-après :

- Réhabilitation et modernisation de la justice conformément aux normes internationales et assurer en parallèle la protection des individus, des locaux, des documents et des informations dans le but d'améliorer la qualité des prestations judiciaires et de préserver les droits des justiciables,
- L'amélioration des prestations judiciaires et la facilitation de l'accès à ces prestations à travers la numérisation des arrêts de justice,
- La simplification de l'accès à la justice à travers l'acquisition d'applications spécifiques à l'instar de l'application dans le domaine pénal,
- La modernisation des procédures et des prestations à travers le renouvellement et le renforcement des équipements informatiques.

Pour la réalisation de ces objectifs, un crédit de paiement de 36 MD a été alloué principalement aux projets en continuation et pour le démarrage des projets nouveaux ci-après :

Coût en MD

-Aménagement et extension des tribunaux cantonaux.....	14, 2
-Aménagement et construction des cours d'appel	3,4
-Aménagement et construction des tribunaux de première instance.....	9,2
-Informatisation des tribunaux.....	2, 0
-Equiperment des tribunaux.....	3,0

***Le programme Prisons :**

Dans le cadre de la réforme du système pénitencier et de rééducation, une stratégie garantissant les droits du détenu et de l'agent pénitencier, a été élaborée pour atteindre les objectifs ci-après :

- Amélioration des conditions de séjour des détenus et des agents à travers l'aménagement et l'extension des unités pénitentiaires conformément aux normes internationales,
- Rééducation des détenus en vue de leur réinsertion dans la société en les associant aux programmes de formation multidisciplinaire.

Dans le domaine agricole, les fermes agricoles au sein des prisons et des centres de rééducation seront réhabilitées dans le cadre de la valorisation des moyens disponibles comme les terres agricoles, les ressources importantes en eau qui peuvent être efficacement exploités pour créer des opportunités d'emploi au profit des détenus et de transformer les activités agricoles en levier de réhabilitation et de rééducation,

- Installation de l'équipement et du matériel nécessaire,

En 2020, un crédit de paiement de 37,0 MD sera alloué pour la poursuite des projets engagés au cours des exercices précédents, et pour démarrer la réalisation de projets et programmes annuels nouveaux portant essentiellement sur :

Coût en MD

-Aménagement et agrandissement des unités pénitentiaires	37, 3
-Acquisition d'équipements et de matériel spécifiques.....	10, 0
-Acquisition de véhicules spécifiques pour le transport des détenus.....	1, 0
-Acquisition d'équipements divers pour les projets à caractère agricole.....	1,2
-Equiperment des prisons.....	3,0

Les affaires étrangères

Pour appuyer le rayonnement de la Tunisie à l'échelle internationale, et consolider son action diplomatique et consulaire, il sera procédé au renforcement des moyens du ministère des affaires étrangères par l'allocation d'un crédit d'investissement de **8,0 MD** affecté essentiellement aux projets et programmes ci-après :

- Acquisition de divers équipements pour l'administration centrale pour un montant de 0,5 MD
- Poursuite du projet d'aménagement et de rénovation de la mission diplomatique à New-York pour un crédit de 2,5 MD
- Restauration et aménagement des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger par l'allocation d'un crédit de 2,0 MD pour l'aménagement d'un ensemble de chancelleries appartenant à l'Etat,
- Equipements au profit des missions diplomatiques et consulaires pour 1,0 MD
- Acquisition de logiciels et d'équipements informatiques pour 0,5 MD

Affaires locales et environnement

Un crédit global de **431 MD** sera inscrit en 2020 au profit des programmes ci-après :

***Secteur de l'environnement :**

Le montant des crédits de paiement pour les projets proposés en 2020, s'élève à 248,8 MD réparti essentiellement entre les programmes ci-après :

L'environnement et la qualité de la vie :

Un crédit de paiement de 7,7 MD sera affecté aux programmes annuels et aux projets en continuation portant essentiellement sur :

- Renforcement des équipements de la banque nationale des gènes,
- Etude d'évaluation environnementale stratégique pour l'exploration des hydrocarbures traditionnels et non traditionnels dans la région centre-est,
- Le projet de l'élimination de la pollution au niveau du lieu d'implantation de l'usine des celluloses à Kasserine et sa mise en valeur,
- La participation à la réalisation du projet intégré d'éradication de la pollution du lac de Bizerte,
- Mise en œuvre du projet national de la biosécurité,
- La gestion durable des systèmes oasiens,

Un crédit de 3,0 MD sera également affecté à la police de l'environnement.

L'assainissement :

Un crédit de paiement de 202 MD (dont 107 MD pour le remboursement du principal de la dette) sera inscrit pour finaliser les projets ci-après :

- Travaux d'assainissement de 32 quartiers populaires dans le cadre du programme national d'assainissement des quartiers populaires (4^{ème} et 5^{ème} projet),
- Travaux d'assainissement des deux zones rurales « Hezoua » au gouvernerat de Tozeur et « Ouerghech » au gouvernorat de Jandouba,
- Réhabilitation des équipements des stations de pompage dans les gouvernorats de Mahdia et de Monastir (6 à Mahdia et 2 à Monastir)
- Réhabilitation et extension des stations de pompage SRB1 et SRB2 à Bizerte et de la station de pompage de la zone industrielle de Menzel Jemil,
- Réhabilitation des stations de pompage SP2 à Kalaat al Andalous et SRDF4 à l'Ariana,
- Poursuite des travaux d'assainissement d'environ 18 quartiers populaires dans le cadre du 5^{ème} projet d'assainissement des quartiers populaires,
- Travaux d'extension du réseau d'assainissement dans la ville de Makthar et du système de traitement des eaux usées,
- Réhabilitation des équipements des deux stations de pompage « Edkhila » et M6 et acquisition, transport et pose des conduites des pompage,
- Réalisation de la reconduite des eaux usées d'el Kalaa Essoghra à la station d'assainissement Sousse-Hamdoun,
- Réhabilitation de la station secondaire d'assainissement de Sousse,
- Réhabilitation du réseau d'assainissement de Kasserine et Sidi-Bouزيد,
- Extension de la station principale d'assainissement à Raoued.

Il sera également procédé au démarrage des travaux ci-après :

- Assainissement d'environ 67 quartiers populaires dans le cadre du 5^{ème} projet d'assainissement des quartiers populaires,
- Assainissement des 3 zones rurales de « Chat Meriam » à Sousse, « Oued-Zargua » dans le gouvernorat de Béja, « Hassi-Elfrid » dans le gouvernorat de Kasserine,
- Détournement en vue de l'écarter du déversoir des eaux traitées de la station d'assainissement de « Aousja »,
- Renforcement du réseau d'assainissement dans les villes de « Redaief » et « Oum-Araies »,
- Raccordement du réseau d'assainissement de « Ksar-Gafsa » à la station d'assainissement de Gafsa,

- Renforcement de la station d'assainissement de Thala et Fériana,
- Renforcement du réseau d'assainissement de Souassi,
- Réalisation du réseau de transfert des eaux usées de Sousse-ouest, à la station de Sousse-sud, et du réseau des eaux épurées de la station de Sousse-Hamdoun vers le déversoir maritime
- Réhabilitation des équipements de 10 stations de pompage dans le gouvernorat de Sousse,
- Réalisation du réseau de traitement des eaux usées Té Boulba-Bkalta,
- Réalisation du centre de traitement et de stockage au sein du pôle d'assainissement Sousse-Hamdoun,
- Réalisation et réhabilitation des bassins de séchage au sein des stations d'assainissement dans les gouvernorats du nord,
- Réalisation et réhabilitation des bassins de séchage au sein des stations d'assainissement dans les gouvernorats du centre,
- Réalisation et réhabilitation des bassins de séchage au sein des stations d'assainissement dans les gouvernorats du sud,
- Renforcement de la station d'assainissement dans le gouvernorat de Sfax,
- Renforcement du réseau d'assainissement de Sakiyet-Ezzit et Sakiyet-Eddaier dans le gouvernorat de Sfax,
- Renforcement du réseau d'assainissement de Kébili,
- Renforcement du réseau d'assainissement de Foussena et Regab,
- Extension du réseau d'assainissement de Tunis-ville et l'Ariana,
- Extension des réseaux d'assainissement à Soukra et Sid-thabet,
- Réhabilitation des stations de pompage SPA2 et SPA3 à Hammam-lif, et E1 et E2 à Megrine et Mourouj 4 et la cité des pins à Hammam Echatt,
- Réhabilitation des stations d'assainissement de Gabes, d'Elhama et de Zarzis,
- Travaux d'assainissement de Menzel Horr et raccordement à la station d'assainissement de Korba,
- Assainissement de la ville de Beni Khedech.

Le traitement des déchets

Un crédit de paiement de 6,9 MD sera inscrit en 2020 pour la poursuite de la réalisation des projets ci-après :

- Une décharge pour les déchets et des centres de traitement dans le grand Tunis,
- Programme de fermeture et de réhabilitations des décharges non contrôlées
- Une décharge contrôlée dans le bassin de la Medjerda,

- Les décharges contrôlées dans les gouvernorats de Gafsa, Kasserine, Sidi-Bouزيد, Zaghuan, Mahdia, Tozeur et Kebili,
- Extension des décharges contrôlées de déchets, dans les gouvernorats de Gabes, de Sfax, de Nabeul, de Médenine, de Kairouan et de Monastir.

Le développement durable :

Durant l'année 2020, il est envisagé de poursuivre la réalisation de programmes annuels, tels que le renforcement des capacités nationales dans le domaine du développement durable et d'appuyer l'aménagement de jardins et clubs scolaires environnementaux.

A cet effet, un crédit de paiement de 1,0 MD a été inscrit.

Protection du littoral :

En 2020, il sera procédé à l'affectation d'un crédit de paiement de 8,2 MD pour la réalisation des programmes annuels portant essentiellement sur le nettoyage et la réhabilitation des plages, le traitement des problèmes d'ordre environnemental, et la protection des plages de Rafrat, Soliman, Chaffar, et Hergla contre l'érosion maritime.

Lutte contre la pollution et préservation de l'esthétique environnementale :

Un crédit de 23 MD a été inscrit au titre des interventions dans les domaines de la lutte contre la pollution et de la préservation de l'esthétique environnementale.

Les affaires locales :

Les crédits proposés en 2020, à inscrire sur les ressources du budget de l'Etat au profit de la Caisse des Prêts et d'Aide aux collectivités locales s'élèvent à 177,5 MD dont 2,5 MD pour démarrer la réhabilitation des abattoirs.

Dans le cadre du soutien à l'investissement local et à la création d'emplois à l'échelon régional, un crédit de 175 MD sera affecté essentiellement au financement des projets destinés aux collectivités locales.

Ces crédits seront répartis entre les différentes collectivités locales sur la base des critères fixés par le décret 3505 du 30 septembre 2014 relatif aux conditions d'octroi de prêts et subventions par la caisse sous forme d'aide selon l'une des deux formules ci-après :

- **Aides globalisées non affectées** : accordées annuellement sur la base de critères qui prennent en considération le nombre d'habitants et la capacité fiscale de chaque collectivité locale. Cela garantit la

discrimination positive et la réduction des inégalités en termes de développement entre les collectivités locales,

- **Aides affectées** : destinées à couvrir l'intégralité du coût de réalisation du projet spécifique de réhabilitation des quartiers populaires et au financement d'autres programmes et projets nationaux prioritaires et/ou spécifiques. Ces aides seront accordées sur la base de critères fixés ou établis par la Caisse pour chaque programme ou projet de développement.

Les principales interventions de la Caisse se résument essentiellement pour l'année 2020 comme suit :

- Les aides affectées au financement des programmes nationaux,
- Les aides non affectées et destinées à financer les projets inscrits au Plan,
- Programme d'amélioration des capacités de gestion des collectivités locales.

Par ailleurs, et dans le cadre de la coopération avec la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement, et l'Agence Française de Développement, il a été procédé à la signature d'accords de prêt pour financer le programme de développement urbain et la bonne gouvernance locale pour la période 2016-2019 (Programme d'Investissement Communal), ce qui permettra aux conseils municipaux et régionaux de mieux prioriser et de bien choisir les projets et programmes en phase avec les principes de la bonne gouvernance locale.

Affaires religieuses

L'effort de l'Etat se poursuit dans ce domaine et se traduit par l'affectation de 2,5 MD pour les investissements qui seront affectés essentiellement aux projets ci-après :

- Les grands aménagements des sites religieux à travers l'affectation de 1,22 MD pour la construction et l'aménagement des mosquées,
- Acquisition d'équipements, de matériel et de logiciels informatiques destinés à l'administration centrale et-aux administrations régionales, pour un crédit de 0,310 MD,
- Divers aménagements au siège du ministère et au sein des administrations régionales pour un crédit de 0,20 MD,
- Construction de deux directions régionales des affaires religieuses dans chacune des gouvernorats de Béja et de Mahdia pour un crédit de 0,450 MD,
- Acquisition de voitures de service pour les directions régionales des affaires religieuses pour un crédit de 0,250 MD,

Il a été également procédé à l'affectation d'un crédit de 15,5 MD au titre de la restauration, de l'équipement, et de la gestion des mosquées réparties sur tout le territoire de la république.

Les Finances

En 2020, un crédit de paiement global s'élevant à 130 MD est alloué pour la réalisation des projets et programmes ci-après :

- Programme Douanes42,8 MD
- Programme administration fiscale.....8,1 MD
- Programme administration de la comptabilité publique et du recouvrement.....16,1 MD
- Programme services budgétaires.....0,2 MD
- Programme gestion de la dette publique.....0,017 MD
- Programmes pilotage et appui.....62,8 MD

Ces crédits ainsi affectés, permettront d'atteindre les objectifs fixés pour la mission finances qui couvre principalement les programmes ci-après:

- Poursuite du programme quinquennal de modernisation de la douane qui a démarré en 2015.

Un crédit de paiement de 42,5 MD a été alloué à cet effet pour réaliser un ensemble de projets et activités dont :

- Le programme d'habillement des agents astreints au port de l'uniforme réglementaire ...7,4 MD
- Construction et aménagement de centres et de locaux pour les services douaniers9,2 MD
- Poursuite de la construction du siège de la direction générale des douanes2,0 MD
- Equipement du champ de tir de l'école nationale des douanes5,0 MD
- Acquisition et réalisation de la 2^{ème} tranche du réseau radio4,0 MD
- Acquisition de moyens de transport pour les services douaniers.....2,0 MD
- Acquisition et installation de distributeurs centraux pour héberger l'application SINDA au centre principal de sauvegarde de Fondouk-Jedid.....1,0 MD
- Acquisition d'équipements spécifiques aux services douaniers.....7,0 MD
- Démolition et reconstruction du siège de la direction régionale de Sfax.....2,0 MD

- Amélioration du recouvrement des recettes de l'Etat, renforcement de la justice fiscale, modernisation de l'administration fiscale, sensibilisation sur le devoir fiscal, et lutte contre l'évasion fiscale parallèlement à la tenue et présentation des comptes publics conformément aux normes de la transparence, de l'exactitude, et de la fiabilité.

Dans ce cadre, un crédit de 24, 198 MD (programmes fiscalité et comptabilité publique) est alloué pour la réalisation d'un ensemble de projets dont principalement :

- Acquisition de terrains.....1,37 MD
- Construction et aménagement de recettes des finances et de bureaux de contrôle (programme fiscalité).....4,5 MD
- Construction et aménagement de recettes des finances et de bureaux de contrôle (programme fiscalité).....12,3 MD
- Acquisition d'équipements informatiques (programme fiscalité).....1,6 MD
- Acquisition d'équipements informatiques (programme comptabilité publique) ...1,2 MD

Dans le cadre de la numérisation et de la modernisation du système informatique afin de moderniser les procédures de travail et de prestation, il sera procédé – en sus de la modernisation des applications informatiques actuelles- à la réalisation de nouvelles applications dont principalement :

Les projets relatifs la gestion financière :

- Réalisation d'un système d'information intégré pour la gestion financière couvrant les travaux relatifs à la préparation du budget et son exécution, la gestion comptable, la gestion efficace du trésor et le suivi des flux financiers en temps réel.
- Perfectionnement d'un système national unifié d'information pour le suivi des Programmes Annuels de Performance à travers son raccordement à l'application « AMED » pour la préparation du budget, permettant en même temps d'intégrer les fonctionnalités spécifiques pour la préparation automatisée des Rapports Annuels de Performance,
- Application du projet de la facturation électronique pour les opérations réalisées avec l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics à caractère administratif, et réalisation d'une application permettant aux fournisseurs de l'Etat de suivre de façon instantanée le règlement de leurs factures « Adab-Fournisseur »
- Adaptation des systèmes « AMAD » et « ADAB » aux exigences de la nouvelle loi organique du budget.

Les projets relatifs à la fiscalité et au recouvrement :

- Perfectionnement et mise en exploitation des applications spécifiques pour la gestion des données de base, pour le suivi des contribuables et l'adhésion aux prestations fiscales à distances à travers le portail des prestations fiscales,
- La rénovation technologique du système d'information « Sadek »,
- Rénovation graduelle des autres applications composant le système d'information « Rafik »,

- Réalisation du projet d' « d'utilisation du système d'enregistrement des opérations de consommation sur place par les établissements qui fournissent ces prestations »,
- Réalisation du projet « informatisation de la légalisation des signatures » pour le suivi de l'enregistrement des contrats et écrits conclus,
- Fourniture des prestations à distance par les (sms) pour alerter sur les amendes de circulation routière et vulgariser le devoir fiscal,
- Elaboration de l'application relative à l'échange sécurisé des données fiscales dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord conclu avec les Etats-Unis d'Amérique (FATCA) sur la transparence des comptes tenus dans des Etats étrangers,
- Réalisation de l'application spécifique d'échange des données pour des raisons d'ordre fiscal,
- Elargissement de l'utilisation de « la déclaration et de la liasse fiscales à distance »,
- Equipement des services du contrôle fiscal par des équipements et applications permettant d'améliorer l'efficacité des opérations de contrôle fiscal sur place.

Les projets relatifs à la gestion douanière :

Installation d'un système nouveau d'information, modernisé, intégré et permettant de consacrer la numérisation, la non matérialisation et la modernisation des travaux et procédures douaniers.

Les projets relatifs à la gestion de la dette :

- L'actualisation du système d'information « SIADE » pour la gestion des dettes extérieures de l'Etat, et des dettes garanties par l'Etat et son adaptation aux nouvelles technologies,
- Mise en place d'un système informatique rénové pour la gestion de la dette intérieure permettant de sécuriser et d'accélérer les appels d'offres relatifs aux bons du trésor, à leur gestion et de suivre leur recouvrement,
- Création d'un nouveau système pour la gestion des dépenses d'investissement sur crédits extérieurs liés (MOUADHFA) visant l'intégration des applications informatiques « ADEB », « SIADE » et pour rendre plus efficace la gestion des dépenses d'investissement et du suivi de leur exécution.

Les projets relatifs à l'inter-échange sécurisé via le système UXP :

Mise en exploitation du système UXP, son expérimentation et sa généralisation de manière graduelle.

Les projets relatifs au paiement électronique :

- Modernisation des applications relatives au paiement des amendes de circulation routière à distance à l'aide des téléphones cellulaires (USSD), et sa généralisation dans une 2^{ème} étape au paiement des autres impôts et taxes (déclarations fiscales),
- Equipement des recettes des finances par des terminaux de paiement électronique TPE,

- Développement d'une nouvelle application pour la gestion des opérations de trésorerie au sein des recettes des finances,
- Développement d'une application spécifique pour la gestion des opérations de compensation électronique des prélèvements avec la Banque Centrale de Tunisie.

Les projets relatifs à l'infrastructure :

- Elaboration d'une politique de sécurisation des systèmes d'information (PSSI) et un plan de permanence des activités (PCA) pour les systèmes d'information et les équipements PC ainsi que pour la sécurisation de leur utilisation,
- Renouvellement des équipements relatifs aux copies de sauvegarde des données et leur récupération en cas de besoin.

Et dans le cadre des interventions de l'Etat dans le domaine économique et dans le domaine social, il sera procédé en 2020 à :

- La poursuite du programme de financement des établissements et associations de microcrédit dont le coût global s'élève à 250 MD, programme qui a démarré en 2017 avec un crédit de paiement de 40 MD,
- L'affectation d'un crédit de 20 MD au profit du « fonds de garantie des prêts de logement accordés aux catégories sociales à revenu non permanent » crée par la loi de finances de l'année 2018,

Domaine de l'Etat et affaires foncières

En 2020, un crédit de 13,7 MD est inscrit pour financer un ensemble de projets portant essentiellement sur :

- La contribution de l'Etat à l'enregistrement facultatif et obligatoire,
- La préservation du capital foncier de l'Etat et la clarification de sa situation juridique, et matérielle, et son meilleur usage dans la dynamisation de l'activité économique et la relance du développement,
- Amélioration de la situation du foncier sur l'ensemble des gouvernorats à travers la mise en place de mécanismes capables de mettre fin aux agressions sur les domaines non agricoles de l'Etat, le but recherché étant la préservation du domaine privée de l'Etat après sa délimitation et son enregistrement,
- Acquisition d'un serveur pour prendre en charge la carte numérique et simplifier son exploitation particulièrement pour les domaines agricoles de l'Etat dont la superficie est estimée à un million d'hectare,
- Poursuite de la construction des sièges des directions régionales dans chacune des gouvernorats de Tataouine, Tozeur, Kasserine et Médenine,
- S'agissant des études foncières, le ministère prendra en charge le coût de réalisation des plans fonciers évaluatifs et l'acquisition de tables de dessin électroniques et de stations topographiques,

- Equipement des administrations centrales et régionales par divers équipements et poursuite de l'acquisition d'équipements de contrôle.

Développement, investissement et coopération internationale

En 2020, il sera procédé à l'allocation d'un crédit de paiement au titre des interventions du ministère et des établissements sous-tutelle de l'ordre de 806,1 MD contre 712,0 MD en 2019 soit une augmentation de 13,2 % pour soutenir davantage ce secteur.

Le programme régional de développement :

Un crédit de paiement de 602,6 MD sera affecté en 2020 principalement à :

- **L'amélioration des conditions de vie :** un crédit programme de 350 MD sera alloué en 2020 pour l'infrastructure et l'amélioration des conditions de vie dans les zones prioritaires,
- **Les chantiers régionaux :** poursuite du financement des programmes de chantiers régionaux en 2020 au profit de 48 000 ouvriers de chantiers,
- **Soutien à l'autofinancement :** Affectation d'un crédit de 15 MD couvrir l'autofinancement des entrepreneurs pour la création de leurs projets dans le cadre du programme « crédit de démarrage 1 et 2 »

Le programme de développement intégré :

Finalisation de la 1^{ère} et 2^{ème} tranche : le coût de ce programme s'élève à 520 MD, ses interventions couvrent 90 délégations dont 73 dans les gouvernorats intérieurs. Il est financé comme suit :

- Le budget de l'Etat : 32,2 %
- Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) : 40,4%
- Autre source de financement en soutien à l'apport individuel (banque de financement des petites et moyennes entreprises, la Banque Tunisienne de Solidarité et le Fonds Spécial de Développement Agricole, de la Pêche et des associations) : 27,4 %.

Des crédits de paiement de 29,6 MD sont programmés en 2020 pour cette intervention dont 20 MD sur les prêts extérieurs affectés en sus d'un reliquat des budgets précédents de 4,6 MD.

▪ **L'avancement dans la mise en œuvre de la 3^{ème} tranche :** l'année 2020 verra une progression dans la mise en œuvre de la 3^{ème} tranche du programme de développement intégré dont les interventions couvrent 100 délégations avec un coût global de 1000 MD réparti comme suit :

- Le budget de l'Etat : 690 MD

- Les banques et la contribution des bénéficiaires : 310 MD.

En 2020, un crédit de 35 MD sera alloué à cette intervention dont 20 MD financés sur les prêts extérieurs affectés, en sus d'un reliquat sur budgets antérieurs de 0,2 MD.

L'investissement et la coopération internationale :

En 2020, il sera procédé à la mise en place **du Fonds Tunisienne d'Investissement** suite à l'institution du « Conseil Supérieur de l'Investissement » et des structures de « l'Autorité Tunisienne d'Investissement TIA ». Un crédit de 72 MD a été alloué à cet effet, dont 70,0 MD pour couvrir les engagements de l'Etat vis-à-vis des investisseurs à travers les subventions à l'investissement.

Il sera particulièrement œuvré à :

- La mise en œuvre d'une stratégie globale et cohérente pour promouvoir la coopération entre la Tunisie et les pays étrangers, les institutions et organisations internationales et régionales dans les domaines économiques, financiers, et techniques, pour la promotion des partenariats et l'encouragement de l'investissement extérieur.
- Multiplier les opportunités de partenariat et d'investissement extérieurs et accompagnement des projets d'investissement extérieur en Tunisie,
- Le ciblage des projets financés dans le cadre des partenariats public et privé,
- La promotion de la coopération technique à travers l'Agence Tunisienne de la Coopération Technique (ATCT) qui œuvre pour le placement compétences tunisiennes privées ou institutionnelles auprès des divers partenaires qu'ils soient employeurs privés, organisations régionales et internationales ou pays donateurs.

LATCT œuvre également pour l'exploration de nouveaux marchés pouvant offrir des opportunités de placement des compétences tunisiennes ou dans le cadre de la coopération sud-sud.

- Promotion de l'investissement extérieur à travers l'Agence de Promotion des Investissements Extérieurs (FIPA Tunisia) qui œuvre pour encadrer les investisseurs et aider les entreprises étrangères à surmonter les obstacles et difficultés qu'elles pourraient rencontrer lors de la réalisation de leurs projets .La FIPA œuvre également à promouvoir la Tunisie nouvelle en tant site privilégié pour l'investissement en valorisant les acquis enregistrés durant la phase de transition et le nouveau climat politique et économique qui stimule l'initiative, l'investissement et le partenariat.
- Mettre l'accent sur les futures orientations sectorielles dans le domaine de l'attraction de l'investissement extérieur en valorisant particulièrement les secteurs et les activités prometteurs spécifiquement dans les domaines de l'industrie et des services à forte valeur ajoutée. Ces secteurs revêtent une extrême importance quant aux priorités de développement et à la création d'emploi les diplômés de l'enseignement supérieurs.

Dans le cadre du renforcement de ce secteur et pour rationaliser l'exploitation des ressources naturelles, il est proposé de réserver un crédit de paiement de 989 MD pour les différents projets et programmes ci-après :

Programme de la production agricole, de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires :

Les crédits réservés à ce programme s'élèvent à 227,6 MD et permettront :

- La poursuite du plan national de lutte contre le ver rouge des palmiers,
- La poursuite du soutien des interventions de l'Office de l'Huile,
- La poursuite des campagnes de vaccination du cheptel,
- La poursuite de l'octroi des encouragements directs aux agriculteurs à travers la compensation du lait et du carburant. La formation d'un stock de réserve de semences céréalières, l'encouragement des investissements agricoles et des interventions de l'Office de l'Elevage et des Pâturages et de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline et de la Société Nationale de Protection des Végétaux,
- Renforcement du Laboratoire d'Analyse des Aliments pour Bétail par l'achat de matériels d'équipements. Et la mise en œuvre des mesures en relation avec la production agricole, la qualité et la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires relatifs aux projets ci-après :
 - La gestion intégrée des parcelles témoins dans les zones les moins développées,
 - Développement et valorisation des complexes agricoles au gouvernorat de Zaghouan
 - Le développement agricole intégré dans le gouvernorat de Bizerte,
 - L'intégration économique, sociale, et solidaire à Kairouan.

Le programme de la pêche :

Les crédits réservés à ce programme s'élèvent à environ 86,7 MD et permettront :

- La poursuite des travaux de protection du port de pêche de Gabès et la construction d'un port à Sidi Yousef d'un port à Sidi Mansour (Sfax),
- La poursuite de la restauration du port de Klibia et agrandissement du port de Tebolba, Kalaat-el-andalous, et restauration et aménagement du port de Mahdia,
- La protection du littoral de la surpêche pour un coût de 10 MD,
- Le démarrage de l'élaboration de l'étude relative à la protection et à l'aménagement des ports de Sousse, de Hergla, de Skhira et la protection du port des Bkalta,

- La poursuite de l'encouragement de l'Etat à l'investissement dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture par l'octroi de subventions du carburant pour les pêcheurs et le financement du repos biologique.

Le programme eau :

Les crédits affectés à ce programme sont estimés à 495,5 MD et permettront de :

- La poursuite des travaux de réalisation du barrage « Douimis » à Bizerte et des ouvrages d'épandage,
- Poursuite de la réalisation du projet du barrage « Mallag-el -Aloui » dont le coût est évalué à environ 277 MD. Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social participe à son financement à hauteur de 167 MD,
- Poursuite du projet de protection de la zone basse 2 de l'oued Medjerda contre les inondations pour un coût d'environ 226,7 MD avec une participation de l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (175 MD)
- Poursuite du projet de réalisation des lacs collinaires pour un coût d'environ 46,3 MD avec une participation du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement (19,8 MD),
- Poursuite du projet d'augmentation de la capacité de stockage du barrage « Bouherthma » et réaménagement du canal Medjerda-Cap Bon pour un coût d'environ 272 MD avec la participation de la Banque Internationale Allemande pour le développement (KFW),
- Reprise du réaménagement du canal Nebhana et des ouvrages qui lui sont rattachés pour un coût de 9 MD,
- Poursuite des travaux d'élévation du barrage « Sidi-Saad » et renforcement du déversoir des crues,
- Poursuite de la réalisation des travaux du réservoir « Essaida » et du réservoir « El Kalaa El Kobra » et du canal de transfert « Essaida-Belli »,
- Démarrage des travaux de réalisation des barrages « Tesa », « Khalled », « Raghai » pour un coût de 340 MD financés par le Fonds Arabe de Développement Economique et Social,
- Poursuite du projet d'amélioration de la gestion des ouvrages hydrauliques dans le milieu rural pour un coût de 33 MD financé par la Banque Allemande de Développement,
- Poursuite de la desserte des établissements scolaires dans le milieu rural en eau potable et réalisation des travaux d'assainissement,
- Réalisation de 3 forages, de 20 puits de remplacement, de 18 puits profonds pour l'eau potable et de 16 puits profonds pour l'irrigation,
- Poursuite des travaux de rénovation du périmètre irrigué du bassin inférieur de la Medjerda (2^{ème} phase), reprise du réaménagement du canal « Iaroussia » et travaux de rénovation du périmètre irrigué « Sidi-Thabet »,
- Poursuite de la réalisation du projet de gestion des ressources hydrauliques dans le périmètre irrigué de « Mornag » au gouvernorat de Ben Arous sur une superficie de 6500 ha,

- Démarrage du projet de valorisation des périmètres publics irrigués pour un coût de 131 MD (financé par la BAD) dans les gouvernorats du centre (Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid). Les principales composantes de ce projet portent sur le réaménagement et la rénovation des périmètres irrigués sur une superficie de 9000 ha, des pistes rurales sur une distance de 32 Km, le ciblage des phases avant et après production portant sur l’approvisionnement, la commercialisation, et la transformation en associant les intervenants dans le secteur,
- Démarrage du projet d’intensification et d’optimisation des périmètres irrigués pour faciliter leur réaménagement, et améliorer leur exploitation quant à l’utilisation du réseau de distribution et d’assainissement ainsi que pour leur desserte par des pistes rurales. Ce projet est financé par la Banque Mondiale pour un coût de 411 MD, sa réalisation s’étale sur 6 ans (2019-2024), et concernera les 6 gouvernorats de Jendouba, Béja, Siliana, Bizerte, Nabeul et Sfax,
- Création de 485 ha de nouveaux périmètres irrigués, aménagement et rénovation de 2103 ha de périmètres irrigués,
- Poursuite du projet de valorisation de l’exploitation des eaux traitées dans le domaine agricole,
- Réalisation de 12 nouveaux systèmes hydrauliques au profit de 22 400 habitants et aménagement de 27 anciens systèmes hydrauliques au profit de 72 400 habitants dans tous les gouvernorats,
- Renforcement de l’agence des forages par l’acquisition d’équipement et de pièces de rechanges, pour couvrir les puits pour un coût de 1,0 MD
- Poursuite des interventions de la Société Nationale d’Exploitation et de Distribution des Eaux à travers les programmes de desserte des zones rurales en eau potable à l’instar du projet financé par l’Agence Française de Développement et poursuite de l’amélioration du taux de desserte dans les gouvernorats de Béja et Bizerte,
- Poursuite du projet spécifique d’amélioration des ressources en eau pour un coût de 237 MD,
- Poursuite de la réalisation du projet de dessalement des eaux de mer à Zarat (1^{ère} tranche 50 000 m³/jour),
- Poursuite de la réalisation du projet de dessalement des eaux de mer à Sfax (1^{ère} tranche 100 000 m³/jour),
- Appui à la SONEDE pour 0,5 MD pour la rétrocession de systèmes hydrauliques complexes appartenant aux groupements des eaux,
- Démarrage de la maintenance des lacs collinaires pour 3 MD,
- Poursuite de l’octroi des encouragements par l’Etat aux investissements dans le secteur des eaux,
- Poursuite de la maintenance des systèmes hydrauliques dans le domaine de l’irrigation et de l’eau potable,
- Octroi de la 1^{ère} tranche de l’augmentation du capital de la SONEDE pour un crédit de 84 MD,

- Démarrage de la réalisation du port financier de Tunis à « El-hesiane » et du projet d'amélioration des réseaux au centre et au sud tunisien à travers la SONEDE,
- Parallèlement à l'exécution des composantes du programme des eaux il sera procédé à la réalisation des projets ci-après :
 - La gestion intégrée des témoins,
 - Le développement et la valorisation des systèmes dans le gouvernorat de Zaghouan,
 - Le développement agricole intégré dans le gouvernorat de Bizerte,
 - L'intégration économique, sociale, et solidaire à Kairouan.

Le programme des forêts et de l'aménagement des terres agricoles :

Les crédits affectés à ce programme sont évalués à 125,8 MD et sont principalement destinés à :

- La poursuite de la 2^{ème} phase du projet d'aménagement intégré des forêts qui couvre 72 zones forestières et 9 zones protégées et s'étend sur une superficie de 80 000 ha répartis sur les gouvernorats de Siliana, Zaghouan, Béja, Jendouba et le Kef,
- La poursuite du projet de développement agricole rural jouxtant les lacs collinaires pour un coût de 45 MD et une participation de la Banque Internationale Allemande de Développement (30 MD)
- La poursuite du programme de gestion des ressources naturelles dans les zones vulnérables pour un coût de 134 MD avec la participation de l'Agence Française de Développement (128 MD),
- La poursuite du projet de protection des embouchures des oueds qui couvre 10 gouvernorats et s'étend sur une superficie de 2 millions d' ha,
- L'arborisation forestière et pastorale (5472 ha), la maintenance des plantations, l'aménagement et l'amélioration des pâturages (21725 ha) parallèlement à l'aménagement des embouchures (21806 ha), la réalisation des travaux de restauration et de maintenance (33185 ha), la création de 24 ouvrages pour l'alimentation de la nappe et pour l'épandage des eaux, la création de 3 lacs collinaires , le dragage des oueds (10 km) et la réparation et l'ajustement des lits des oueds (245 km),
- La mise en œuvre d'un programme de soutien au profit de l'Office de Développement des Forêts et des Pâturages du Nord-Ouest, pour un coût de 2,0 MD,
- La réalisation des composantes du programme des forêts portant sur :
 - La gestion intégrée des témoins,
 - Le développement et la valorisation des systèmes agricoles dans le gouvernorat de Zaghouan,
 - Le développement agricole intégré à Bizerte,
 - L'intégration économique, sociale, et solidaire à Kairouan.

Le programme de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation et de la vulgarisation agricoles :

Les crédits réservés à ce programme sont estimés à 9,215 MD et seront essentiellement affectés à :

- L'aménagement et la maintenance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricole,
- Acquisition d'équipements de laboratoires, scientifiques, pédagogiques et agricoles,
- Poursuite de l'aménagement et de l'équipement des lycées et centres de formation professionnelle dans les domaines de l'agriculture et de la pêche.

Le programme pilotage et appui :

Les crédits réservés à ce programme sont estimés à 44,1 MD et seront essentiellement affectés à :

- La poursuite de la réalisation des projets de développement agricole intégré au Kef, Kasserine, Gabes, (2^{ème} phase) et Gafsa,
- La poursuite de la réalisation des projets de développement agricole et pastoral au sud dans les gouvernorats de Tataouine et Kebili (2^{ème} phase),
- La poursuite de la réalisation des projets de développement agricole et pastoral à Médenine,
- La poursuite du projet de développement agricole intégré dans la bande frontalière du gouvernorat de Gafsa,
- La poursuite du projet de développement agricole intégré dans les délégations d'Elhancha, Menzel Chaker, et à Bir Ali Ben Khelifa dans le gouvernorat de Sfax,
- La poursuite du projet de développement agricole intégré à Siliana,
- La poursuite du projet de développement agricole intégré dans le sud du gouvernorat de Kasserine (2^{ème} phase),
- Le démarrage de la réalisation du projet de gestion intégrée des parcelles témoin dans les zones les moins développées pour un coût de 269 MD dont 227 MD financés par la Banque Mondiale
- La poursuite du financement du Fonds Spécial « Fonds d'Indemnisation des Dégâts Agricoles causés par les Calamités Naturelles à travers une subvention du budget de l'Etat de 30 MD en plus de la cotisation des agriculteurs et de la taxe mutualiste.

L'industrie et l'énergie

Un crédit de paiement de 236 MD sera affecté en 2020 au renforcement des deux secteurs de l'industrie et de l'énergie.

Le secteur de l'industrie :

- Accorder plus de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) pour qu'elles retrouvent leur rythme habituel d'activité, préservent leurs capacités d'embauche et renforcent leurs chances d'exporter. Le financement nécessaire se fera à travers la consolidation des moyens du fonds d'aide et d'appui aux PME afin qu'elles retrouvent leur équilibre financier.

Le passage d'une industrie dont la compétitivité est basée sur les prix, à une industrie à haute valeur ajoutée. Cela nécessite le développement d'un partenariat entre le système de recherche et développement et le système de production en valorisant le rôle des centres technologiques de Bizerte, de Monastir et de Sousse dont la gestion sera transférée aux technopoles sectoriels. Cette action permettra d'accroître la valeur ajoutée technologique des produits industriels de l'entreprise

Renforcement de l'infrastructure industrielle et technologique dans les régions intérieures pour favoriser et relancer l'investissement et la création d'entreprises à travers :

La mise en œuvre d'un ensemble de programmes qui se complètent afin de renforcer les efforts de l'Agence Foncière Industrielle dans le domaine de l'aménagement des zones industrielles, et ce en confiant aux technopoles sectoriels la réalisation d'un grand nombre des zones programmées,

La création d'une nouvelle génération de zones industrielles dans les délégations intérieures dépourvues de ce genre d'infrastructure.

Le secteur de l'énergie :

- La multiplication de forage, le renforcement de la recherche et développement pour accroître la production locale de pétrole et de gaz dans les puits en exploitation, en vue de prolonger l'exploitation de ces puits.

Dans ce cadre, une étude a été entreprise en vue d'évaluer les aspects techniques économiques, et juridiques des concessions qui vont expirer,

- Poursuite de la mise en œuvre du nouveau modèle énergétique adopté en 2017 et visant la réduction de la charge de l'énergie sur l'économie nationale et ses implications sur le développement économique. Dans cette optique, nombre de mesures ont été prises dont la réduction progressive de la subvention des produits énergétiques et l'adoption d'un plan national pour la maîtrise de l'énergie. Cette démarche devrait permettre d'atteindre une réduction de la condensation énergétique de 3% annuellement ce qui permettra de réaliser une économie dans la consommation de l'énergie de 34% à l'horizon 2030, et le développement des énergies renouvelables pour atteindre 30% de la production d'électricité en 2030.

Les principaux projets et programmes :

Secteur de l'industrie :

- **L'aménagement des pôles technologiques et des zones industrielles d'appoint :**
- Cette démarche s'inscrit dans une orientation stratégique visant la création d'une infrastructure technologique facilitant la création de projets à haute valeur ajoutée. Les crédits de 8,5 MD, proposés à cet effet, permettront de poursuivre les travaux d'aménagement extérieur des pôles technologiques et des zones industrielles d'appoint.

-Le programme de développement de l'infrastructure dans les régions intérieures :

Ce programme s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale visant la création d'une infrastructure de base moderne dans les régions intérieures à travers l'encouragement du secteur privé à la création de zones industrielles équipées et répondant aux besoins des investisseurs. L'Etat prend en charge le coût du raccordement de ces zones aux réseaux extérieurs ainsi que la création des zones industrielles dans les délégations intérieures dépourvues de ce genre d'espaces. Le crédit de paiement réservé à ce programme s'élève à 7 MD en 2020.

-Le Fonds d'appui aux PME:

Le renforcement des moyens alloués à ce fonds permettra aux PME en difficulté financière de retrouver le rythme de leur activité habituelle et d'accroître leurs chances pour l'exportation. Le crédit de paiement proposé à cet effet s'élève à 64 MD.

Secteur de l'énergie :

-Le programme d'utilisation de l'énergie photovoltaïque :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une opération visant le renforcement de la production nationale d'énergie électrique à partir de l'énergie solaire et son raccordement au réseau électrique. Ce projet couvre les bâtiments publics, particulièrement les établissements publics de santé, les établissements universitaires et les sièges des ministères afin de réduire le recours de ces établissements à l'électricité produite par la société tunisienne d'électricité et de gaz, ainsi que leur consommation d'énergie électrique.

Les besoins en crédits de paiement dans ce domaine s'élèvent en 2020 à 4 MD financés par le prêt extérieur accordé par la Banque Allemande de Développement. Ce crédit représente une 1^{ère} tranche du coût global de ce projet estimé à 108 MD

Le commerce

L'effort de l'état dans ce domaine se poursuivra à travers l'allocation d'un crédit de paiement de 40 MD affectés principalement aux projets ci-après :

- Le projet de promotion des exportations (18,4 MD) : L'Etat va poursuivre l'assistance financière des sociétés bénéficiaires d'un programme d'exportation, ainsi que le renforcement des capacités du Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) et du financement des opérations de suivi du projet.
- Le projet de la zone commerciale et logistique à Benguerden : 7 MD serviront à financer le raccordement aux réseaux.
- Les foires et expositions (9,6 MD) : ce crédit couvrira la participation de la Tunisie dans les différentes foires et expositions à l'étranger assurée par le CEPEX

La stratégie de ce secteur s'inscrit dans les orientations du plan stratégique « la Tunisie numérique 2020 » qui s'articule autour de six axes dont la mise en œuvre a démarré en 2016.

Le crédit de paiement alloué en 2020 s'élève à 110 MD et sera affecté à la réalisation des programmes et projets ci-après :

Le programme du développement numérique :

L'axe infrastructure et prestations globales :

- Couverture des zones blanches par des réseaux de communication à haut débit,
- Réalisation des travaux du Réseau National Intégré Administratif (RNIA2), de nouveau système de supervision et de contrôle du réseau administratif intégré (NOC), et l'installation de ce réseau au sein des collectivités publiques locales.
- Rapprochement des prestations postales du citoyen et amélioration du taux de leur numérisation,
- Elargissement du réseau national de surveillance du mouvement des communications,
- Amélioration de la desserte par le réseau de communication au profit des établissements scolaires pour mettre à leur disposition le haut débit à travers le projet Edunet 10,
- Octroi de la licence : Opérateur d'infrastructure,
- Edition du 6^{ème} protocole internet IPv6,
- Projet d'utilisation des fibres optiques dans les plans d'aménagement du territoire,
- Participation à l'amélioration du paysage médiatique à travers le passage à la télédiffusion terrestre numérique et le renforcement des radios et télévisions privées en plus de l'installation et de l'élargissement des réseaux de radiodiffusion sur les ondes FM,
- L'installation d'un système spécifique pour lutter contre le vol des appareils cellulaires provenant du marché parallèle (CEIR),
- Projet de l'infrastructure nationale de géographie numérique (pour les données géographiques INIG),

L'axe économie numérique :

Les mesures relatives à cet axe consistent en la poursuite du soutien de l'investissement dans les domaines innovants à travers la création d'un cadre institutionnel adéquat permettant aux entreprises innovantes de bénéficier du financement et de l'accompagnement compatibles avec leurs besoins particulièrement suite à la promulgation de la loi n° 20 année 2018 relative au « Strat Up Act »

L'axe gouvernance électronique :

- Poursuite de la mise en place du système national d'interconnexion entre les différents systèmes nationaux d'information,
- Poursuite de la mise en place du système national de l'identifiant unique du citoyen et mise à niveau du système de l'état civil,
- Mise en place de l'identifiant unique pour les établissements,
- Poursuite de l'institution du système du Cloud Computing
- Mise en place d'un réseau intégré pour la justice,
- Mise en place d'une banque numérique pour la poste,

Ces projets qui s'insèrent dans le cadre de la gouvernance électronique, sont financés essentiellement par un prêt accordé par la BAD en 2018 de 71,5 millions d'euros, destiné à soutenir le plan stratégique « la Tunisie numérique 2020 »

Axe la Tunisie intelligente :

Cet axe est essentiellement basé sur la poursuite de la politique d'attraction des investisseurs et à créer 6000 emplois nouveaux à travers les programmes promotionnels afin d'atteindre un taux de participation de l'économie numérique de 7% dans le PIB.

Le tourisme et l'artisanat

Les efforts seront poursuivis en 2020 pour renforcer la publicité et la promotion du secteur touristique et la modernisation du secteur de l'artisanat.

A cet effet, un crédit de 82 MD a été alloué pour l'Office National Tunisien du Tourisme (55,8 MD), l'Office National de l'Artisanat (7,1 MD), le Fonds de Développement de la Compétitivité du Secteur Touristique (8 MD) et le Fonds de Protection des Zones Touristiques (10 MD).

Les principaux projets et programmes inscrits au sein de la mission tourisme et artisanat portent sur :

-Le programme de publicité et d'édition (49 MD) : Il tend à promouvoir l'image de la Tunisie touristique à travers les différents supports publicitaires et les campagnes publicitaires communes et la promotion des produits à valeur ajoutée.

-Le programme aide de l'Etat aux promoteurs dans le secteur touristique (3 MD) :

Cet appui consiste essentiellement à accorder des subventions pour les projets qui s'installent dans les zones de développement régional qui revêtent une importance nationale.

-Des projets pour la promotion du secteur de l'artisanat (7,1 MD) : Ce crédit est destiné à soutenir les entreprises artisanales et les aider à améliorer la qualité du produit et à renforcer la part du secteur dans les exportations.

-Promouvoir la compétitivité du secteur touristique (8 MD) : Destinés à financer des programmes promotionnels et publicitaires à l'intérieur et à l'extérieur et à l'amélioration l'offre tunisienne dans ce secteur.

-Protection des zones touristiques (10 MD) : Dédiés au financement de programmes portant sur la propreté, l'assainissement et l'embellissement de l'environnement touristique.

L'équipement et l'aménagement du territoire

Les efforts d'accélération du rythme de réalisation des projets routiers, des pistes rurales et des autoroutes vont se poursuivre durant l'année 2020. L'importance sera également accordée

à la rénovation et à la maintenance du parc routier, en donnant la priorité aux projets de protection des villes et à la réparation des dégâts occasionnés par les inondations.

Par ailleurs, les efforts porteront aussi sur les programmes des logements sociaux, la rénovation et d'amélioration de grands quartiers résidentiels pour de meilleures-conditions de vie.

Les crédits de paiement alloués qui s'élèvent à 1260 MD permettront de finaliser et de poursuivre les travaux engagés au cours des années précédentes parallèlement au démarrage de nombre de projets nouveaux :

Les principaux projets et programmes en continuation : le budget de l'Etat pour l'année 2020 accorde une priorité aux projets qui ont démarré au cours des années précédentes pour les terminer dans les délais et respecter les engagements de l'Etat .Ces projets se présentent comme suit :

Les routes et les ponts :

- Finalisation du programme d'aménagement de 325 Km de routes classées réparties sur 13 gouvernorats.
- Finalisation des travaux du programme de rénovation de 141 Km de routes classées réparties sur 6 gouvernorats
- Construction de 2 ponts à Jendouba et Gafsa.
- Finalisation de l'autoroute Gabes-Médenine et Médenine-Ras jedir.
- Finalisation du reliquat du programme de 2012 pour les routes du Grand Tunis qui comprend la construction de 2 échangeurs et une liaison entre la route nationale n°10 et la route X.
- Finalisation du programme de l'année 2012 des routes structurantes des villes qui comprend :

- Le dédoublement de la route nationale n°12 reliant Sousse à Kairouan (49 KM)
 - Le dédoublement de la route nationale n°4 reliant Siliana à Zaghuan (65 KM)
 - Le dédoublement de la route régionale n° 133 de Zaghuan (22 KM)
- Finalisation des études relatives à la construction de de liaisons routières rapides au Nord-Ouest et Centre-Ouest et au Sud-Ouest reliant ces régions à l'autoroute.
 - Réalisation d'études de quelques routes classées ou de virages sur proposition des conseils régionaux,
 - - Finalisation du programme de 2014 relatif à l'aménagement des routes classées sur une distance de 344,6 Km réparties sur les 13 gouvernorats ci-après : Manouba, Zaghuan, Béja, Jendouba, le Kef, Sousse, Siliana, Kairouan, Kasserine, Sidi-Bouزيد, Tataouine, Gafsa, et Tozeur.
 - Finalisation du projet de construction de l'échangeur reliant la route X2 à la route nationale n° 9
 - Finalisation de la construction de 11 ponts d'une longueur totale de 1155 m linéaires répartis sur les 10 gouvernorats ci-après : Ben-Arous, Zaghuan, Bizerte, Jendouba, Siliana, Sousse, Mahdia, Sidi-Bouزيد, Médenine et Tataouine.
 - Finalisation de la 2^{ème} tranche des projets d'aménagement des pistes rurales de 2016 dans les gouvernorats prioritaires, portant sur l'aménagement de 71 pistes rurales d'une longueur de 310 Km réparties sur les 14 gouvernorats ci-après : Zaghuan, Béja, Jendouba, Le Kef, Siliana, Kairouan, Kasserine, Sidi-Bouزيد, Gabes, Médenine, Tataouine, Gafsa, Tozeur, Kebelli.
 - Poursuite du programme de 2016 des routes du Grand Tunis relatif au projet de construction de la route X20 reliant la route régionale n°31 et la sortie ouest de la capitale sur 15 Km,
 - Poursuite du programme de 2016 pour l'aménagement du réseau des routes classées portant sur l'aménagement d'environ 351,3 Km réparties sur les 15 gouvernorats ci-après : Manouba, Ben-Arous, Nabeul, Zaghuan, Bizerte, Siliana, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Sidi-Bouزيد, Gabes, Tataouine, Gafsa et Kebelli.
 - Poursuite de la 1^{ère} tranche du programme de 2016 pour l'aménagement de 630,2 Km de pistes rurales réparties sur les 9 gouvernorats prioritaires ci-après : Zaghuan, Siliana, Sidi-Bouزيد, Gabes, Mednine, Tataouine, Gafsa, Tozur et Guebelli.
 - Poursuite de la réalisation de la route X4 reliant la route X et la route X20 programmée en 2016.
 - Poursuite du programme d'acquisition de terres pour constituer un stock foncier pour les grands projets à l'instar de :
 - L'autoroute vers Kairouan, Sidi-Bouزيد, Kasserine et Gafsa (la tranche Tunis-Jelma)
 - Le périphérique de la capitale X20,
 - Poursuite du programme de l'année 2017 des routes structurantes des villes, portant sur :
 - Edification de 8 ouvrages techniques sur les carrefours du périphérique de Sfax au Km 4 -
 - Aménagement de l'entrée nord-sud de la ville de Sfax sur 28 Km.
 - Aménagement du virage de la route de-Zarzis sur 20, Km

-Dédoulement de la route régionale n° 27 reliant Nabeul à Klibia sur 60 Km :

1^{ère} tranche : * Nabeul-Korba sur 28 Km

2^{ème} tranche : * Korba-Menzel Temim sur 23 Km et Menzel Temim-Klibia : sur 9 Km

-Poursuite du projet d'aménagement de la piste reliant Tejerouin au bassin dans le gouvernorat du Kef sur 27 Km.

-Poursuite de l'aménagement de la route nationale n° 17 dans le cadre de la réalisation du projet du barrage oued el kebir dans le gouvernorat de Jendouba.

-Réhabilitation de la route nationale n° 19 au niveau du **Jebel Matous** dans le gouvernorat de Tataouine sur 20 Km.

-Démarrage de la 1^{ère} tranche du projet de l'autoroute Tunis-Jelma (186 Km) reliant Kairouan, Sidi-Bouزيد, Kasserine et Gafsa, à l'autoroute.

Il est à préciser que le volet foncier a été résolu avant le démarrage des travaux. Ce projet porte sur la réalisation de :

- 9 échangeurs
- 22 passages souterrains et 66 passages aériens
- 14 grands ouvrages hydrauliques pour évacuer les eaux de surface
- 4 aires de repos dans chaque côté de l'autoroute au niveau des villes de Fahs, Chebika, Sbikha, et Hajeb-El-Ayoun
- Dédoulement de 16 Km de route pour relier la ville de Fahs à cette autoroute.

Pour accélérer la réalisation, le projet de l'autoroute Tunis-Jelma a été découpé en 8 tranches comme suit :

- **4 premières tranches sur 87 Km entre Tunis et Sbikha dont un raccordement avec la ville de Fahs sur 16 Km comme suit :**

Tranche 1 : Tunis-Zaghouan sur 26 Km

Tranche 2 : Zaghouan-Fahs sur 7 Km + 16 Km (2*2)

Tranche 3 : Fahs-Nadhour sur 27 Km

Tranche 4 : Nadhour-Sbikha sur 27 Km

- **4 deuxième tranche sur 99 Km devant être engagées en 2019 et portant sur :**

Tranche 5 : Sbikha-Kairouan sur 29 Km

Tranche 6 : Kairouan-Haffouz sur 29 Km

Tranche 7 : Haffouz-Oued Zroud sur 21,4 Km

Tranche 8 : Oued Zroud-Jelma sur 19,6 Km

Démarrage des travaux de construction du pont de Bizerte pour un coût de 774 MD dont les composantes portent sur :

- Construction d'un pont fixe d'une longueur de 2 Km et une hauteur de 56 m.
 - Réalisation d'une liaison à deux voies sur 11 Km pour relier Bizerte à l'autoroute.
 - Construction d'un échangeur au niveau de l'autoroute et de la route nationale n°8
 - Construction d'un échangeur au niveau de Jarzouna-Sud et du pôle technologique.
 - Construction d'un échangeur au niveau de Jarzouna -Est et Menzel Abderrahman
 - Construction d'un échangeur au niveau de la route nationale n° 11.
- Finalisation des études et démarrage des travaux de liaison de la ville de Tataouine à l'autoroute A1. Cela consiste à réaliser un raccordement sur 55 Km dont une tranche qui passe par la route nationale n° 19.
- Finalisation des études de faisabilité et démarrage des travaux du projet de rénovation de la route reliant les communes du nord à travers l'élargissement du pont au niveau de la route nationale n° 1 Z4 sur une longueur de 3 Km.
- Démarrage des travaux de réalisation du projet inscrit dans le budget 2018 pour le dédoublement de la route romaine à Médenine (route régionale n° 117) sur une distance de 7,5 Km compte tenu du dédoublement du pont actuel sur 160 m linéaire une fois les études de faisabilité finalisées,
 - Démarrage des travaux de construction d'un ouvrage technique d'une longueur de 2,5 Km sur la route régionale n° 128 pour relier la ville de Korbous au réseau routier après actualisation de son coût inscrit en 2018.
 - Poursuite des programmes 2018 et 2019 pour la construction de 31 ponts d'une longueur totale de 4260 m linéaires répartis sur 20 gouvernorats.
 - Poursuite du programme de 2018 pour l'aménagement de 20 pistes rurales sur 151,7 Km réparties sur les 6 gouvernorats ci-après : Béja, Kairouan, Kasserine, Sidi-Bouزيد, Gabes et Kebili.
 - Poursuite du programme de goudronnage de 28 pistes rurales (173,1 Km) inscrit en 2018 et réparties sur les 9 gouvernorats ci-après : Nabeul, Béja, Siliana, Sousse, Mahdia, Sfax, Kasserine, Mednine et Tozeur.
 - Poursuite du projet d'aménagement de 22 km de routes dans le gouvernorat de Mednine répartis comme suit :
 - Aménagement de la route locale n° 969 reliant la route régionale n° 108 à Sidi-Makhlouf sur 18 km
 - Aménagement de la route locale n° 967 sur 4km

- Démarrage des travaux du projet inscrit en 2018 pour l'aménagement de la route nationale n° 20 dans le gouvernorat de Guebelli sur 57 km après finalisation des études de faisabilité.
- Démarrage des travaux du projet inscrit en 2018 pour relier la zone franche des activités commerciales et logistiques de Ben-Guerden au réseau routier et au port de Zarzis en particulier le tournant de Ben-Guerdane qui comporte un périphérique côté nord de ben Guerdene sur 9 km.
- Poursuite des grands projets inscrits en 2019 et portant sur :
 - Le programme d'aménagement du réseau des routes classées sur une distance de 321,8 km réparties sur les 12 gouvernorats ci-après : Bizerte, Béja, Jendouba, Le Kef, Sousse, Monastir ? Mahdia, Sfax, Kairouan, Kasserine, Tataouine et Tozeur pour un coût de 245 MD.
 - Allocation de la 2^{ème} tranche pour l'augmentation du capital de la Société Tunisie Autoroutes dans la limite de 80 MD. En tenant compte de la 1^{ère} tranche allouée en 2019 s'élevant à 100 MD, le crédit global atteindra 180 MD et sera destiné à la finalisation des autoroutes en cours de réalisation qui portent sur :
 - L'autoroute Gabes-Medenine sur 84 km
 - L'autoroute Medenine-Ras-Jdir sur 104 km

S'agissant du domaine de **la maintenance périodique du réseau routier et des ponts**, il sera procédé en 2020 à la réalisation des actions ci-après :

- Programme de **maintenance des routes classées** sur 493 km réparties sur 24 gouvernorats dont l'enrobage de 146,2 km et le renforcement des bas-côtés sur 402,1 km de routes classées parallèlement à la maintenance des bas-côtés sur une distance de 167,8 km et le bitumage de routes sur une distance de 179 km pour un coût global de 50 MD.
- Le programme de **maintenance périodique du réseau des pistes rurales** comprenant la maintenance de 72 pistes sur une distance de 425,7 km réparties sur 18 gouvernorats d'un coût de 50 MD
- Un programme spécifique pour la réparation des dégâts occasionnés par les inondations dans les différents gouvernorats et régions sinistrées, pour un coût de 45 MD. Ces travaux portent sur la réparation des points de passage des ouvrages hydrauliques et des murs de soutènement des routes en sus des bas-côtés endommagés.
- La tranche annuelle du budget 2019, relative au **programme national d'encouragement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur** pour la création de micro-entreprises dans le domaine de la maintenance des routes pour un coût de 25 MD et portant sur les spécialités suivantes :
 - L'éclairage et l'équipement des routes
 - Le nettoyage des routes et des bas-côtés et la maintenance habituelle des ouvrages hydrauliques

- Réparation du bord de la route
- Maintenance de l'éclairage public
- Programme de maintenance périodique des ponts d'un coût de 10 MD
- Programme d'équipements de **sécurité routière** portant sur l'éclairage public et les passages pour piétons pour un coût de 5 MD

Il sera également procédé à la réalisation des travaux ci-après :

- Aménagement du périphérique de la ville de Fahs sur une distance de 3 km pour un coût de 15 M
- Programme d'aménagement des pistes rurales sur 24 km couvrant les 4 gouvernorats suivants : Jendouba, Le Kef, Bizerte, et Mahdia pour un coût de 8 MD
- Aménagement de la route locale n° 661 reliant Jmilet à Rohia dans le gouvernorat de Siliana sur une distance de 24,5 km et un coût de 7 MD
- Acquisition de terrains, d'immeubles et aménagement des réseaux pour la réalisation de l'autoroute Tunis-Jelma-Gafsa, libération de l'emprise de la route et **dédoublage** des routes classées,
- Réalisation d'études relatives aux projets de routes, ponts et pistes rurales.

Protection des villes contre les inondations :

- Allocation de crédits au profit du programme de protection des villes contre les inondations au titre de l'année 2020 pour réaliser les projets ci-après :
 - Finalisation du programme de protection contre les inondations pour les villes ci-après : Le Kef, Ksour-Essaf, Nefta, Thala, Jemmal, Tunis-Ouest, Tataouine, Suveitila, Bizerte, Zermdin, Nefza, Fousana, Kasserine, Zarzis, Redaief, El-Maztouria, Beni-Hassen, Mareth à Gabes, et la région Nozla-Joufia à Guebelli.
 - Poursuite de l'aménagement de l'oued El-Mansoura à Kairouan.
 - Poursuite de la protection **contre les inondations** prévue en 2019 des **7 villes suivantes** : : **Moknine, Sousse, Soma** à Nabeul, **Ras-Jebel** à Bizerte, **Saouef** à Zaghouan, **Ben-Guerden** à Medenine, **la nouvelle Matmata** à Gabes, parallèlement au programme de **maintenance périodique des ouvrages de protection des villes contre les inondations**. Le coût total de ces projets s'élève à 46 MD dont 11 MD pour la maintenance périodique des ouvrages hydrauliques et 2 MD pour les études et l'acquisition de terrains...
 - Elaboration de l'étude stratégique relative à la gestion des risques d'inondations pour un coût de 5MD destiné à :
 - Préparer un état des lieux de la situation actuelle de tous les ouvrages de protection contre les inondations.
 - Elaboration d'une base de données géographique des ouvrages.

- Elaboration de carte des régions menacées par les inondations.
- Elaboration d'une stratégie pour réduire l'effet des changements climatiques.
- Elaboration d'un plan de protection et d'intervention prioritaires

Protection des villes contre l'érosion maritime :

Au cours de l'année 2020, le programme relatif à la protection du littoral de l'érosion maritime concernera les plages de Mahdia , Beni-Fetail à Zarzis, Jebniana, Houmet-Essouk à Djerba, Ajim, Tabarka et les falaises de Monastir et ce en plus des travaux d'assainissement de la sebkha Beni-Ghadaya à Mahdia

Par ailleurs, une enveloppe globale de 5,7 MD sera réservée au programme de 2019 de **protection contre l'érosion maritime des littoraux** de Bizerte et Jbeniana (3^{ème} tranche), des falaises de Monastir (4^{ème} tranche) et les travaux d'assainissement de la sebkha Beni-Ghadaya (travaux de renforcement et de protection du canal du nord contre les vagues maritimes). En addition à ce programme, 1,2 MD seront engagées pour financer des études spécifiques aux ouvrages et propriétés maritimes.

Secteur de l'habitat et de la rénovation des grands quartiers résidentiels :

Il est envisagé de poursuivre en 2020 la réalisation des projets et programmes qui ont été programmés dans les budgets précédents, dont principalement :

- La poursuite du programme spécifique de l'habitat social visant la satisfaction des besoins des catégories sociales à revenus modestes, en logements convenables. Ce programme porte sur :
 - Le remplacement des logements rudimentaires par de nouveaux logements dans tous les gouvernorats (environ 10 000 unités).
 - La mise à disposition de logements individuels et collectifs destinés à certaines catégories sociales (environ 20 000 unités)
 - Aménagement de lotissements individuels et sociaux.
 - Finalisation des dernières tranches du programme de rénovation et d'intégration de grands quartiers résidentiels en vue d'y améliorer les conditions de vie. Leur nombre s'élève à 140 quartiers répartis sur 62 communes et 13 conseils régionaux comptant 812 000 habitants. Sa réalisation s'étendra sur les années 2012-2019.

Le programme comprend les composantes ci-après :

Amélioration des conditions de vie à travers l'amélioration de l'habitat et de l'infrastructure de base par :

- Le goudronnage d'environ 1347 km de routes

-La pose d'environ 319 km de conduites d'eaux usées

-L'installation d'environ 24 800 points d'éclairage public

-L'amélioration d'environ 15 900 logements

- La pose d'environ 160 km de conduites d'eau potable

-Les équipements collectifs qui portent sur :

√La construction de 67 salles multidisciplinaires (sport, culture, jeunesse, collectif.....)

√ La construction de 57 stades de quartiers.

-l'infrastructure économique : à travers la construction de 44 espaces industriels ou économiques au sein des quartiers concernés ou environnant

D'autre part, toutes les procédures ont été accomplies pour le démarrage effectif en 2020 de la réalisation de **la 2^{ème} génération du programme de rénovation et d'intégration des grands quartiers résidentiels**

Ce programme concerne 146 quartiers dans 121 délégations pour un coût global de 635 MD dont 52,2 MD sous forme de don. La réalisation de ce programme s'étalera sur la période 2020-2024.

Les composantes du programme portent sur :

√ L'amélioration des conditions de vie à travers l'amélioration de l'habitat et de l'infrastructure de base des grands quartiers résidentiels qui ont été sélectionnés portant sur :

- Le goudronnage d'environ 1245 km de routes,
- La pose d'environ 243 km de conduites des eaux usées,
- La pose d'environ 116 km de conduite d'évacuation des eaux de pluie,
- L'installation d'environ 28 334 points d'éclairage public,
- L'amélioration d'environ 14 516 habitats,
- La pose d'environ 145 km de conduite d'eau potable

Des équipements collectifs qui portent sur :

- La construction de 50 salle multidisciplinaires (sport, culture, jeunesse, collectif...)
- l'infrastructure économique : à travers la construction de 16 espaces industriels ou économiques au sein des quartiers concernés ou leur environnant

Il est également prévu qu'en 2020, la réalisation du programme d'aménagement et de rénovation des anciens centres urbains démarre en vue de faciliter l'intégration économique et sociale de ces centres pour un coût de 40 MD et avec les composantes ci-après :

-Aménagement de l'infrastructure des anciens quartiers,

- Amélioration des espaces publics et des circuits touristiques,
- Valorisation de l'héritage culturel et rénovation des anciens centres urbains,
- Promouvoir les activités économiques, commerciales et traditionnelles,
- Amélioration de l'habitat.

L'aménagement urbain :

Il est envisagé de poursuivre le programme de prise de photos spatiales numériques pour les terres urbaines. Ces photos sont choisies sur la base de critères techniques dont la superficie, la dernière date de réalisation des plans topographiques, l'échelle des priorités pour la poursuite d'élaboration et de révision des plans d'aménagement urbain.

Parallèlement, il sera procédé à la poursuite de la réalisation des travaux relatifs au réseau géodésique en tant qu'infrastructure de base pour tous les travaux d'aménagement, d'urbanisation et de cartographie comprenant les travaux ci-après :

-Le réseau de géodésie et de cartographie : Ceci consiste à réaliser un ensemble de points fixes sur les superficies. Ces points deviennent une référence pour toutes les superficies topographiques.

Il est envisagé de poursuivre la création de 750 points géodésiques répartis sur les gouvernorats de Médenine, Gabes, Tataouine, Kebelli, Kasserine, et Tozeur en plus de la maintenance de 150 points.

Le réseau de mesure de la hauteur :

Cela consiste à mesurer en 3D la les hauteurs des sites géographiques par rapport à un niveau de référence.

Finaliser 750 km programmés en 2019 dans les gouvernorats de Médenine, Gabes, Tataouine,,Kebili, Kasserine et Tozeur en plus de la maintenance de 150 km.

Le réseau de mesure de l'attraction : Ce réseau permettra un usage dans divers domaines y compris le mouvement de la croûte terrestre et la forme des terres. Le programme de 2019 comprend la création de 250 points de mesure de l'attraction répartis sur les gouvernorats de Jendouba, Siliana, Kairouan, Le Kef, Béja, Kasserine et Sidi-Bouزيد.

L'office de la topographie et de la cartographie prend en charge l'exécution et le contrôle de ces travaux en application d'un accord-cadre avec le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire

En 2020 il sera procédé à la réalisation des composantes du programme ci-après :

-Actualisation du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme dans le but de son harmonisation avec le code des collectivités publiques locales à travers l'amendement et la révision des textes et décrets d'application actuels.

-Elaboration d'une stratégie relative au Grand -Tunis à l'horizon de 2050.

Des crédits d'un coût global de 3,9 MD ont été alloués à ce programme.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire :

L'aménagement du territoire est l'un des éléments les plus importants dans l'organisation du domaine national terrestre puisqu'il constitue la plateforme convenable pour la mise en place d'infrastructures modernes et de grands équipements publics pour atteindre un développement équitable et équilibré entre les zones et les régions.

Nombre de programmes ont démarré en 2019, il est attendu qu'ils se poursuivent en 2020. Ils portent sur :

- La révision des plans directeurs d'aménagement des groupements urbains à Siliana, Tatouine, Zaghouan et Mahdia.
- La révision des plans directeurs d'aménagement de la région El-Hasassa des hautes et inférieures steppes.
- Etude portant sur la planification territoriale stratégique et le parc immobilier.
- Etude d'aménagement du territoire et des régions menacées par les changements climatiques

Le coût global de ces études s'élève à 1,9 MD.

Les principaux projets et programmes nouveaux pour l'année 2020 :

La réalisation- en 2020-, de nouveaux de projets dans les différents domaines d'intervention du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Ci-après les plus importants :

Les routes et les ponts :

Le démarrage de réalisation de grands projets structurant à l'instar du projet des routes larges consistant au dédoublement de la route nationale n° 13 reliant les gouvernorats de Sidi-Bouزيد et Kasserine à l'autoroute A1 au niveau du gouvernorat de Sfax.

Il est également attendu qu'en 2020, il sera procédé à la libération de l'emprise de route compte tenu de la correspondance avec à la route régionale n° 182 sur une longueur de 3 km. Cette route va relier ultérieurement l'autoroute intérieure Tunis-Jelma en direction de Gafsa à l'autoroute Tunis-Sfax-Ras Jedir, un crédit de 30 MD a été inscrit à cet effet pour l'acquisition des terres.

L'aménagement des routes classées pour l'année 2020 :

Ce programme porte sur l'aménagement de 382 km répartis sur 14 gouvernorats pour un coût global de 385 MD. La 1^{ère} tranche devrait démarrer en 2020 sur 130 km dans les gouvernorats du Kef, Mahdia, Kairouan et Gafsa pour un coût de 131 MD.

Le programme de renforcement des routes classées au cours de l'année 2020 :

Le programme porte sur le renforcement de 860 km répartis sur 24 gouvernorats pour un coût d'environ 451 MD.

La réalisation d'une 1^{ère} tranche devrait démarrer en 2020 sur 198 km pour un coût de 104 MD et concernera les 6 gouvernorats de Nabeul, Monastir, Sfax, Gabes, Tataouine et Gafsa.

Le démarrage d'un nouveau programme spécial pour l'aménagement des pistes rurales :

Ce programme permettra d'aménager 912 km de pistes rurales réparties sur la majorité des gouvernorats, pour un coût de 336 MD. Un crédit de paiement de 165 MD a été inscrit en 2020 pour le démarrage de l'aménagement d'environ 450 km répartis sur 22 gouvernorats.

Dédoublement de la côte perceptible du sahel « Medraket Sahel »:

Le projet porte sur le dédoublement d'environ 37 km de routes reliant les deux gouvernorats de Monastir et de Sousse à Mahdia via la ville de Jammel, pour un coût de 75 MD

Aménagement de pistes rurales dans les gouvernorats ci-après :

gouvernorat	Nombre de pistes	Longueur de la piste en km	Coût en MD
Kasserine	8 *	50	15
Jendouba	6	27	9,3
Gafsa	3	80	12
Béja	5	7,4	2,3
Le Kef	3	9,5	1,8

*frontalières

- Aménagement des routes à l'entrée du gouvernorat de Sidi-Bouazid pour un coût de 7,5 MD

-Des études spécifiques de routes pour un coût de 10 MD

Il est par ailleurs attendu que le programme spécial de maintenance périodique des routes, des pistes et des ponts démarre en 2020. Ce programme porte sur :

-La maintenance périodique du réseau des pistes rurales : 79 pistes sur 429 km couvrant 21 gouvernorats

- La maintenance périodique du réseau des routes classées : maintenance de 1622 km dont 784 km de stabilisation des accotements et 564 km enrobage en béton bitumineux et enduit superficiel. Le programme comprend également le dédoublement de l'enrobage des accotements de la route sur une distance de 274 km de routes classées. Le coût de ce programme s'élève à 100 MD inscrits en 2020.

En plus, il est prévu la maintenance périodique du pont mobile de Bizerte pour 1,5 MD,

-Aménagement de la sécurité routière : ce programme annuel devrait démarrer en 2020 pour couvrir l'aménagement et l'évacuation des eaux pluviales sur les routes régionales N° 33 dans le gouvernorat de Tunis sur 2,4 km et N° 191 dans le gouvernorat de Mahdia sur 2,5 km

Protection des villes contre les inondations :

L'année 2020 connaîtra le démarrage d'un nouveau programme spécifique de protection des villes contre les inondations pour un coût global de 89 MD et portant sur :

-Protection de Tunis-Nord et Tunis-Est des inondations. Ces travaux concernent : Raoued, Soukra, Kram-Ouest, Bhar-Azrak, la Marsa et le bassin versant d'un oued près Ourourich (Nasr, les Menzah, cité EL-Khadhra, cité olympique, l'Ariana supérieure, jusqu'au lac nord de Tunis). Le coût global de ce projet s'élève à 154 MD, et les études détaillées vont démarrer en 2020 pour un coût de 5,9 MD.

Il sera également procédé au démarrage de l'étude relative à la protection de Gabes par l'aménagement de l'oued Griaa et la construction de deux passages pour un coût de 43 MD . Un crédit de 1,5 MD pour la réalisation de l'étude a été inscrit en 2020

-Protection des villes de Malloulech à Mahdia, Essabbala à Sidi-Bouزيد, Médenine, Ghomrassen à Tataouine, la région des oueds à Nafta,(Mahasen, Bouhlel, Dghoumes, et les Sebaa-Abar) du gouvernorat de Tozeur, et Mhamdia, Fouchana et Oued-Ettin à Ghannouch du gouvernorat de Gabes pour un coût de 29 MD

Il sera également procédé à la protection des différentes villes du gouvernorat de Nabeul qui ont été endommagées suite aux inondations du mois de septembre de l'année 2018.

Le programme consiste à protéger les villes de Nabeul, Hammamet, Beni-Khalled, Zaouit-Jdidi, Bouchraï, Dar-chaaban-el-Fehri, Takelsa, et le village de Menzel-Bouzelfa, pour un coût de 39 MD

Protection des littoraux de l'érosion maritime :

Un nouveau programme spécifique qui démarrera en 2020 a pour objet la protection des littoraux de l'érosion maritime pour un coût global de 6,4 MD consistera à :

- Réalisation d'une étude hydrographique et topographique des régions les plus endommagées,
- Protection d'une partie de la corniche de Bizerte sur 2,5 km,
- Protection d'une partie du littoral de Beni-Fetail sur 260 m,
- La reconstruction de la partie effondrée du quai d'accostage au vieux port de Ghar-El-Milh sur 170 m,
- Protection des plages de Cap Zebib sur une distance de 300 m,
- Aménagement du quai extérieur jouxtant le port de plaisance de Monastir où il sera procédé à la reconstruction de la partie effondrée du quai et restauration de la partie restante

L'aménagement urbain :

L'année 2020 connaîtra le démarrage d'un nouveau système de gestion des données immobilières du pays, Il consiste à mettre en place un système moderne de gestion du parc immobilier national fondé sur une base de données numérisées et actualisée qui sera mise à la disposition de l'Office de la Topographie et de la Cartographie et de toutes autres administrations concernées.

Ce programme dont le coût est de 215,4 MD sera réalisé dans le cadre de la coopération bilatérale avec la Corée et s'étalera sur 7 ans. Un crédit de 8 MD a été inscrit à cet effet.

Le transport

En raison de l'extrême importance que revêt le secteur des transports dans l'impulsion de l'activité économique du pays, et par souci de finalisation des projets d'infrastructure ferroviaire, un crédit de paiement de 203 MD a été alloué à cet effet. Il sera affecté à la poursuite de la réalisation de la première tranche du réseau ferroviaire rapide, aux projets de la Société Nationale des Chemins de Fer, la Société de Transport de Tunis, des sociétés régionales de transport, de l'Office National des Postes Frontalières Terrestres, de l'Office National de la Météorologie et la société du Port d'Enfidha.

Ci-après un résumé des principaux projets en continuation et des programmes annuels nouveaux du secteur des transports :

Les principaux projets en continuation :

La Société Nationale des Chemins de Fer :

-Renouvellement du réseau qui concerne essentiellement les programmes annuels des travaux ferroviaires dont le tamisage du ballast, le fraisage de la voie ferrée, et le renouvellement des rails pour les voies déviées à diamètre étroit

-Réseau de communication entre le train et les stations,

-Equipements de sécurité,

-Aménagement des centres de maintenance,

-Mise à niveau de la ligne 6 reliant Tunis à Kasserine,

-Dédoublage de la ligne Moknine-Mahdia,

Un crédit de paiement de 55 MD a été inscrit pour la réalisation de ces projets et programmes en continuation.

La Société de Transport de Tunis :

-Aménagement de l'infrastructure de base du réseau du métro,

-Rénovation de l'infrastructure de base de la ligne Tunis-Goulette-Marsa,

-Rénovation et maintenance de la voie ferrée,

-Aménagement et agrandissement du dépôt de Tunis-Marine,

-Aménagement des dépôts de Sijoumi et Zahrouni,

-Aménagement du dépôt de Bab-Saadoun,

Pour la réalisation de ces projets et programmes en continuation un crédit de paiement de 16,7MD a été inscrit.

La société : Tunisie Réseau Ferré Rapide(RFR) :

Les projets et programmes concernent essentiellement la poursuite de la réalisation de l'infrastructure des deux lignes E et D et des travaux de déviation des réseaux Ils couvriront aussi l'acquisition d'une partie des équipements en plus du remboursement des prêts (62 MD)

L'Office National des Postes Frontaliers Terrestres :

Le programme consiste à la réalisation des études stratégiques, d'ingénierie et d'organisation et les grands travaux d'aménagement et de maintenance des passages frontaliers et la possession des immeubles nécessaires pour l'élaboration des plans d'aménagements des postes frontaliers (2,650 MD).

Les principaux programmes annuels et projets nouveaux :

La société nationale des chemins de fer :

-Les programmes annuels de rénovation de la voie ferrée et des équipements de sécurité, l'aménagement des lignes à l'intérieur des stations et le programme de la grande maintenance,

-Le remboursement des prêts directs,

Un crédit de paiement de 38 MD a été inscrit pour la réalisation de ces projets et programmes.

La Société de Transport de Tunis :

-Le programme annuel d'aménagement de l'infrastructure pour lequel un crédit de paiement de 0,7 MD a été inscrit.

La société nouvelle de transport à Kerkenah :

- Le programme annuel de maintenance des bateaux
- Acquisition des équipements de sécurité

Un crédit de paiement de 3,0 MD a été inscrit pour la réalisation de ces programmes.

L'Office National des Postes Frontaliers Terrestres :

Le démarrage des travaux de construction du poste frontalier de Malloula et la réalisation des études nécessaires relatives à celui de Bouchebka.

Les sociétés régionales de transport :

- Poursuite du renforcement des moyens propres des sociétés pour le renouvellement de leur parc et l'amélioration de la qualité du service.

Les affaires culturelles

Dans le cadre du renforcement du secteur culturel pour qu'il rayonne davantage sur toutes les régions, et compte tenu de la décision du chef du gouvernement portant sur la réservation de **1%** du budget général en sa faveur, un crédit d'engagement complémentaire de **119 MD** a été affecté à la réalisation de projets culturels particulièrement dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine. Les crédits de paiement atteindront **351 MD**.

Pour la réalisation des projets d'investissement du secteur, un crédit de paiement de 78,6 MD a été alloué aux projets et programmes ci-après :

Coût en MD

Sauvegarde du patrimoine national des arts plastiques.....	2,8
Equipement de la cité de la culture.....	4,4
Programme de numérisation du patrimoine audiovisuel.....	1,5
Contribution du ministère à l'aménagement et équipement des différents théâtres en plein air	3,0
Construction de la bibliothèque numérique à Sfax.....	15,7
Construction, aménagement et équipement des maisons de culture.....	29,3
Construction, aménagement et équipement des centres d'art dramatique et scénique.....	8,5
Aménagement et équipement des écoles de musique et de danse.....	1,8
Acquisition de livres tunisiens.....	2,6
Acquisition de livres de lecture intégrant la méthode Bray.....	3,0
Construction, aménagement et équipement des bibliothèques nationales et des établissements culturels.....	8,5
Financement du secteur du cinéma et de la production.....	9,0
Programme des villes d'art, de civilisation et des manifestations spécifiques	15

Une importance particulière a été accordée au patrimoine et aux différents mécanismes de sa préservation, sa maintenance et sa valorisation. A cet effet un crédit de 12,5 MD a été alloué, et il est attendu de réaliser de nouvelles tranches des programmes ci-après :

- Les fouilles, les études, et le sauvetage des sites monumentaux
- Acquisition d'ensemble d'antiquités et d'artefacts
- Maintenance du site antique de Carthage et l'amphithéâtre d'El Jem
- Entretien et restauration des palais et des villages de montagne dans le sud tunisien
- Maintenance du site antique de Dougga et de ses banlieues

-Assurer la sécurité, la protection des monuments historiques, des sites archéologiques et protection des entrepôts d'antiquités.

Il sera également procédé au démarrage de la réalisation de projets à caractère historique dont :

- Le musée du leader Ferhat Hachad
- Le projet spécifique au patrimoine préhistorique à Gafsa
- Le musée du mouvement national à Elhamma.

Par ailleurs une attention particulière sera accordée à la bibliothèque nationale pour renforcer son activité dans le domaine de la protection du patrimoine écrit. Elle renferme 2 millions de livres dont le plus ancien remonte au 17^{ème} siècle, 43 000 manuscrits dont le plus ancien remonte à la fin du IX siècle après J.C., 16 000 ensembles de périodiques dont les plus anciens remontent au début du 19^{ème} siècle, un important patrimoine de photographies, de cartes postales et de posters dont les plus anciens remontent au début du 20^{ème} siècle.

Un crédit de paiement de 4,0 MD a été affecté à cet appui pour permettre de démarrer en 2020 la réalisation de :

La bibliothèque virtuelle :

Il s'agit de la création d'une nouvelle catégorie de bibliothèques adaptées aux nouveaux progrès technologiques : La bibliothèque virtuelle qui avec une base de données renfermant des copies électroniques de livres, de magazines, de manuscrits et de documentations diverses.

La sauvegarde du patrimoine tunisien écrit :

Le patrimoine de la bibliothèque nationale se distingue par sa possession d'un ensemble de manuscrits rares dont une partie dorée et ornée traduisant et reflétant les spécificités de l'école tunisienne dans l'art de la calligraphie et de la décoration et nécessitant d'être protégé et sauvegardé.

- Protection de la bibliothèque nationale contre les incendies
- La réédition et traduction de livres anciens ou perdus
- Numérisation du patrimoine écrit

Le projet du musée du patrimoine écrit :

Ce projet se propose de sortir de l'espace académique spécialisé pour aller vers un public large en vue de lui présenter pas moins de 1200 pages sélectionnées des trésors renfermés ce qui permettra de commercialiser ce patrimoine écrit .Ce musée numérique qui est le premier dans son genre en Tunisie

sera hébergée dans la salle des lumières du palais du sultan Abou Amr Othman qui remonte à l'année 1450 après J.C

La jeunesse et sports

La réalisation des projets d'infrastructure et programmes spécifiques au profit du secteur de la jeunesse et des sports se poursuivra en 2020. A cet effet un crédit de paiement a été alloué pour réaliser les interventions ci-après :

1-Le sport :

Un crédit de paiement de 73 MD sera affecté à la réalisation d'un ensemble de projets dont principalement :

- Poursuite du programme de maintenance, entretien, agrandissement, électrification et gazonnage des établissements sportifs pour les maintenir en état d'accueillir les différentes activités sportives. Le coût de ce programme s'élève à 50 MD.
- Poursuite de la construction de piscines à Tozeur, Kasserine, Jendouba, Siliana, le Kef, Mannouba et Guebelli, pour un coût de 40 MD.
- Poursuite de la réalisation de la piscine olympique à Sousse pour un coût de 13 MD.
- Aménagement et agrandissement du stade olympique de Sousse à travers l'allocation d'un crédit d'engagement de 32 MD.
- Aménagement et réhabilitation du stade olympique d'el Manzeh, étude de l'aménagement du stade olympique de Rades, pour un coût d'environ de 24 MD.
- Equipements au profit des établissements sportifs pour un coût de 6 MD.
- Poursuite de l'aménagement des espaces sportifs et pédagogiques dans les instituts supérieurs de sport et d'éducation physique à Gafsa, Sfax et Ksar-Saïd pour un coût d'environ 12 MD.
- Réhabilitation des deux piscines d'el Manzeh et Tataouine pour un coût de 3 MD.
- Réalisation de 5 terrains municipaux à Balta, Bouaouan, Hbira, Amdoun, Berarja, et Menzel Mhiri pur un coût de 9 MD.
- Aménagement des pistes artificielles pour les jeux d'athlétisme à Tataouine et à Guebelli pour un coût d'environ 4,3 MD.

2-La jeunesse :

Un crédit de paiement de 27 MD a été alloué en 2020 en appui au secteur de la jeunesse. Ce crédit permettra de réaliser les interventions ci-après :

- La construction, la réhabilitation et l'aménagement d'un ensemble de maisons de la jeunesse dans les différents gouvernorats pour un coût de 3,2 MD.
- Réhabilitation des centres de la jeunesse à l'instar de ceux de Sidi-Bouزيد, Siliana, Mannouba, Ain-Drahem, et Rjich pur un coût de 12,4 MD.
- Création de nouvelles maisons de la jeunesse à Zouarine, Dar-Allouch, Touiref, Essaida, Aamirat – el-Hojjaj, Benan, Dkhilat-Toujan, et Zannouch, pour un coût de 6 MD.
- Programme de création de maisons de la jeunesse dans les gouvernorats où ce genre d'établissement n'est pas encore installé pour un coût de 14 MD.
- Un nouveau programme annuel pour l'équipement des établissements de jeunes pour un cout de 4 MD.
- Création de maisons de jeunes ambulantes dans les régions éloignées pour consacrer l'égalité des chances entre les jeunes et ce pour un coût de 0,8 MD

Affaires de la femme, de la famille, des enfants et des personnes âgées

Un crédit de paiement de 33 MD sera alloué en 2020 au profit du secteur pour réaliser les projets et programmes ci-après :

1. Programme de la femme :

Pour ce programme il est alloué un crédit de paiement de 11 MD et sera destiné à :

- Programme de lutte contre le terrorisme.
- Les programmes spéciaux pour relancer l'initiative économique féminine.
- Equipement des pôles de rayonnement.
- Etudes et cycles de formation au Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur la Femme (CREDIF).

Il sera également procédé au démarrage de la réalisation des principaux projets nouveaux ci-après :

	Coût en MD
-Plan national d'impulsion de l'initiative économique	10,0
-Plan national d'autonomisation économique et sociale pour les femmes en zones rurales.....	6,0
-Plan national pour la promotion de la famille.....	0,5
-La promotion sociale de la femme	1,4

- La création d'espaces intégrés pour la famille.....21,5
- Le plan national d'intégration et d'institutionnalisation du genre0,5
- Plan national de mise en œuvre de la résolution du conseil de sécurité n° 1325 relative à la femme, la paix et la sécurité.....3,3

2. Programme des personnes âgées :

Un crédit de 2,1 MD est alloué à ce programme pour poursuivre la réalisation des projets ci-après :

- L'aménagement de centres de prise en charge des personnes âgées à Sousse, Gafsa, Kairouan, Grombalia, Sidi-Bouزيد et reconstruction du centre de Béja,
- Equipement des centres de prise en charge des personnes âgées,
- Installation des panneaux solaires dans le centre de Gammarth.

Par ailleurs la réalisation va démarrer pour les deux nouveaux projets ci-après :

Coût en MD

- Aménagement des centres de prise en charge des personnes âgées à Mannouba, Gamarth et Kasserine.....2,0
- Aménagement de la résidence des personnes âgées de Sned à Bizerte.....0,4

3. Programme de l'enfance :

Un crédit de paiement de 18 MD sera alloué en 2020 pour la poursuite de la réalisation des projets en continuation et le démarrage des projets nouveaux ci-après :

Coût en MD

- Programme de promotion de l'enfance précoce5,0
- Aménagement et équipement des centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance.....4,5
- Aménagement des complexes de la jeunesse et de l'enfance (13).....7,0
- Aménagement des clubs d'enfants.....4,7
- Equipement des établissements de l'enfance.....3,5
- Acquisition de 5 clubs d'enfants ambulants0,98
- Aménagement et équipement de l'Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance à Dermech.....0,45

- Aménagement et équipement des centres régionaux de l'informatique pour l'enfance.....	1,7
- Aménagement et équipement du Centre National de l'Informatique pour l'Enfance.....	0,74
-Aménagement et construction de commissariats régionaux	5,0
-Acquisition de moyens de transport.....	0,3
-Construction d'un centre estival et de loisirs pour l'enfant à Zarzis.....	2,46

La santé

Le projet de budget du ministère de la santé pour l'année 2020 comprend un crédit de paiement de 330 MD au profit des différents programmes et projets dont 29,9 MD au titre des dépenses d'investissement des différents établissements publics non administratifs.

Parmi les principaux projets en cours de réalisation :

Le projetle crédit de paiement en MD

-La médecine préventive.....	35,6
-Le programme spécifique de renforcement du secteur de la santé.....	6,0
-Acquisition de 4 appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM), au profit des hôpitaux régionaux de Kairouan, Médenine, Sidi-Bouzyd, et le Kef.....	2,0
Equipement de l'hôpital régional catégorie « B » à Sbeitla.....	1,0
-Equipement des hôpitaux régionaux.....	4,5
- Equipement des hôpitaux locaux.....	1,2
- Acquisition de 3 appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM).....	2,0
-Acquisition de 5 appareils de cathétérisme cardiaque... ..	3,0
-Equipement du nouvel hôpital universitaire de Sfax.....	2,0
-Maintenance des équipements lourds.....	2,0
-Le programme spécifique pour le renforcement du secteur de la santé.....	6,0

S'agissant des projets nouveaux, les orientations ci-après ont été retenues :

- Prioriser la médecine préventive à travers l'augmentation des crédits réservés aux programmes nationaux relatifs à la vaccination, la lutte contre l'hépatite virale et les vaccins contre le streptococcus,
- Renforcement des établissements de santé par des équipements médicaux modernes et poursuite du renforcement des programmes annuels relatifs à l'aménagement, à la rénovation des structures sanitaires et la maintenance des équipements médicaux lourds.

Ces interventions concernent les projets et programmes ci-après :

Projet	(En MD)	
	Engagement	Paiement
Médecine préventive	68,7	23,1
Programme spécifique de renforcement du secteur de la santé	80,0	72,0
Programme spécifique de renforcement de la médecine spécialisée	15,0	14,0
Aménagement des hôpitaux locaux (programme 2020)	1,5	0,1
Construction et aménagement des centres de santé de base (programme 2020)	5,0	1,7
Acquisition d'une salle d'angiographie pour l'institut national de neurologie	2,0	0,1
Maintenance des équipements des hôpitaux hospitalo-universitaires	4,0	0,8
Réhabilitation des blocs opératoires, de réanimation et des centrales de stérilisation	19,7	0,7
Aménagement des hôpitaux régionaux (programme 2020)	3,5	0,2
Aménagement des centres de santé de base (programme 2020)	1,3	0,3
Equipement des hôpitaux régionaux (programme 2020)	3,0	0,3
Acquisition d'un accélérateur linéaire pour l'hôpital Abderrahmane Mami à l'Ariana	7,0	0,3
Acquisition d'une caméra pour l'hôpital Habib Bourguiba à Sfax	2,0	0,1

Acquisition d'un appareil d'IRM pour l'hôpital Tahar Maamouri à Nabeul	3,5	0,1
Equipement des centres et structures de transfusion sanguine (programme 2020)	3,5	0,3
Equipement des hôpitaux hospitalo-universitaires (programme 2020)	10,0	0,3
Acquisition d'un appareil d'IRM pour l'hôpital pour l'hôpital Mohamed Kassab d'orthopédie	3,5	0,3
Acquisition de 3 scanners 128 pour l'hôpital de la Marsa , l'institut de neurologie et le centre des brûlures graves à Ben-Arous	6,0	0,2
Acquisition d'un appareil de lithotripsie des calculs rénaux pour l'hôpital de la Rabta	1,5	0,1
Les études	1,5	0,3
Acquisition de terrains et d'immeubles	2,0	0,9
Renouvellement des ascenseurs dans les établissements sanitaires	4,0	0,8
Maintenance des équipements des hôpitaux régionaux	1,8	0,3
Construction et aménagement d'espaces pour héberger les équipements lourds dans les établissements sanitaires	3,0	0,3
Travaux d'aménagement et de rénovation (programme 2020)	7,0	0,7
Acquisition de moyens de transport	1,5	0,4
Acquisition d'ambulances	2,0	0,2
Equipements des centres spécialisés	3,0	0,3

Les affaires sociales

Dans le cadre du renforcement de l'action sociale, du soutien des catégories faibles et vulnérables, des relations de travail, de l'amélioration du travail décent parallèlement à l'encadrement des tunisiens à l'étranger, un crédit de paiement de 48 MD est alloué en 2020 essentiellement pour :

Les principaux projets en continuation :

Crédit en MD

-Création d'un centre d'hébergement et d'adaptation des handicapés mentaux sans soutien	1, 065-
Agrandissement du centre social et d'éducation « Sned ».....	0,4
- Agrandissement de la direction régionale à Médenine.....	0,8
- Agrandissement de la direction régionale à Sfax.....	0,5
-Aménagement de l'institut national de protection de l'enfance.....	0,7
-Construction du pavillon de l'inspection du travail à Siliana.....	0,3
- Construction du pavillon de la promotion sociale à Kairouan.....	0,8
-Construction du siège de l'institut national de l'emploi et des études Sociales.....	2,0
-Aménagement du pavillon de la promotion sociale à Siliana.....	1,0
-Aménagement du centre El-Amen.....	0,5

Les principaux projets nouveaux :

Crédit en MD

-Crédits pour études.....	1,2
-Acquisition de terrain.....	0,992
-Aménagement d'unités locales pour la promotion sociale.....	0,4
-Aménagements divers.....	0,6
-Acquisition de moyens de transport.....	0,5
-Prise en charge par l'Etat des contributions patronales au régime légal de la sécurité sociale.....	33,8

L'éducation

Le projet de budget du ministère de l'éducation nationale pour 2020 a été élaboré dans le cadre d'un ensemble d'objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés en fonction des priorités. A cet effet un crédit de paiement de 324,5 MD a été alloué.

Dans cette programmation, une attention particulière a été accordée aux opérations d'entretien et de maintenance des constructions et équipements existant dans la mesure où des crédits d'engagement de 147 MD et des crédits de paiement de 147,1 MD ont été réservés à ces interventions.

Parallèlement, des crédits d'engagement de 4,4 MD pour la construction de 121 complexes sanitaires dans les établissements d'éducation et pour l'acquisition de 26 blocs sanitaires clé en main.

Il sera également procédé à la poursuite du programme exceptionnel pour le renforcement du secteur de l'éducation qui était mis en place en 2019 suite à la mobilisation des ressources humaines spécialisées en enseignants, surveillants et conseillers pédagogiques d'application dans le cadre de la contractualisation.

1. Réhabilitation des établissements d'éducation :

L'activité porte essentiellement sur :

- Renforcement de l'infrastructure et des équipements à travers la création d'établissements et la consécration d'un programme d'extensions dans les différents cycles d'enseignement en vue d'alléger le surpeuplement et de s'adapter au progrès urbain des villes.

- Accorder une importance particulière à l'aménagement et à la maintenance pour pérenniser les établissements,

- Améliorer les conditions de séjour dans les internats scolaires particulièrement dans les régions où l'internat est déterminant pour la poursuite des études,

- Poursuite du renforcement des restaurants scolaires à travers l'élargissement du réseau des écoles primaires bénéficiaires et l'amélioration des prestations au profit des élèves. Cette démarche permettra de garantir les repas scolaires au niveau du primaire, du collège et du secondaire. A cet effet un crédit de paiement de 68 MD a été inscrit au budget de l'office des œuvres scolaires dont 46 MD pour le cycle primaire et 22 MD pour les élèves du collège et du secondaire en pension complète ou demi-pension dans les internats

Par ailleurs il sera procédé à la construction de 2 restaurants centraux pour un coût de 4,4 MD, en partenariat avec la Banque Africaine de Développement.

Dans le cadre du même budget 2020, il est programmé d'acquérir

- *50 tracteurs avec citernes pour fournir l'eau potable dans les zones prioritaires,

- *26 autobus de 32 places (pour un coût de 8,2 MD) affectés au transport scolaire,

*12 véhicules équipés pour le transport des repas scolaires pour un coût de 3MD en partenariat avec la partie italienne.

2. La valorisation des acquis des élèves :

-Généralisation de l'année préparatoire en partenariat avec le secteur privé et orientation de l'effort de l'Etat vers les régions défavorisées à travers la construction de 140 espaces pour les sections préparatoires.

-Accorder une attention particulière aux établissements scolaires qui enregistrent des taux de réussite en dessous de la moyenne nationale,

-Créer un environnement favorable aux enfants à besoins spécifiques pour bénéficier du droit à l'enseignement à l'instar des autres enfants, à travers le renforcement du réseau des écoles inclusives et l'acquisition d'équipements spécifiques pour les malvoyants pour 1 MD.

3. Optimiser les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les programmes scolaires :

-Equiper les établissements scolaires par des équipements informatiques et les connecter au réseau internet,

-Intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'apprentissage

A cet effet, la priorité a été donnée aux projets et programmes en continuation, ce qui permettra de finaliser :

*Les travaux d'aménagement et d'agrandissement des établissements scolaires,

*Le démarrage de la construction de 101 salles ordinaires et 10 bureaux pour les directeurs,

*Acquisition de 26 salles clés en main,

*Le démarrage de la construction de 15 écoles primaires en partenariat avec le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Par ailleurs, les études ont été programmées pour le démarrage des nouveaux projets ci-après :

-Construction de l'école préparatoire Borj-Ettoumi à El-Battan, dans le gouvernorat de.Mannouba,,.....225 MD

-Construction de l'école préparatoire à Mornaguia, dans le gouvernorat de.Mannouba (dans le cadre de la création de complexes sportifs).....0,315MD

- Construction de l'école préparatoire Borj-Elaifa, dans l'internat du gouvernorat du Kef.....315 MD

- Construction de l'école préparatoire Ibn-Charaf à Bir Ali Ben Khelifa, à (Sfax 1).....225 MD
- Construction de l'école préparatoire centre Aloulou à Sfax sud.....0,225 MD
- Construction de la 2^{ème} tranche de l'école préparatoire Al-Mansoura à Siliana.....0,800 MD
- Construction de l'Institut International de Tunis.....300 MD

Il a été par ailleurs programmé de construire un institut des arts et métiers à Tunis pour un coût de 10 MD. Il s'agit d'un établissement technique qui devrait attirer tous les élèves doués, de tous les gouvernorats. Le budget prévoit également la création d'un lycée secondaire à Ouechtata, dans le gouvernorat de Béja pour un coût de 4 MD.

D'autre part, des études ont été programmées pour réaliser 4 complexes de sport et de loisirs dans les gouvernorats de Zaghuan, Kairouan, Guebelle et Siliana. A travers l'allocation d'un crédit de 1,1 MD en plus de la programmation de la construction d'un centre de formation à Sidi-Bousaid pour un crédit études de 0,3 MD.

L'enseignement supérieur et la recherche scientifique

Les crédits d'investissement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique s'élèvent en 2020 à 175 MD soit une augmentation de 25 MD par rapport à 2019.

Ces crédits sont affectés essentiellement au financement des programmes ci-après :

Le programme de l'enseignement supérieur :

-Poursuite de la réalisation des programmes relatifs à la construction de nouvelles tranches d'établissements d'enseignement supérieur ou à des opérations d'agrandissement dans certains autres pour un crédit de 10,4 MD,

-La maintenance ou la restauration de certains établissements, pour un coût de 13,3 MD,

-Equiper les établissements d'enseignement supérieur par les équipements d'étude scientifiques et informatiques pour un coût de 16,6 MD.

Le programme des œuvres universitaires :

-Poursuite de la construction et de l'agrandissement des établissements des œuvres universitaires (foyers, restaurants, complexes sportifs et culturels) particulièrement ceux qui ont été réalisés au sein des pôles technologiques et financés en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement, pour un coût de 9,0 MD

-Aménagement et équipement de certains établissements d'œuvres universitaires pour un crédit de 15,2 MD.

Le programme de recherche scientifique :

-Poursuite de l'équipement des centres de recherche de Sfax, Sousse et Borj-Cedria, l'entretien de leurs équipements scientifiques lourds pour un crédit de 4,4 MD,

-Poursuite du financement des écoles doctorantes et des projets de recherche développement,

-Poursuite de la rénovation et de la création des laboratoires et de la réhabilitation des unités de recherche à travers les programmes nationaux de recherche scientifique pour les années 2017,2018 et 2019 pour un crédit de 17,9 MD. Il est également prévu de financer d'autres unités et laboratoires de recherche dans le cadre du programme national de recherche scientifique de l'année 2020 pour un crédit de 3,1 MD.

-L'octroi d'une indemnité de 10,0 MD d'encouragement à la création scientifique. La création scientifique porte sur les articles scientifiques publiés dans les revues scientifiques avec comité de lecture. Elle porte également sur les livres scientifiques publiés en Tunisie et à l'étranger et les brevets d'invention nationaux et internationaux,

-Le financement du réseau unifié de recherche scientifique à travers l'acquisition d'abonnements électroniques dans des revues et périodiques scientifiques et leur mise en ligne à la disposition de tous les chercheurs à l'échelon national pour un coût de 12,0 MD

-Renforcement de la coopération scientifique à travers le financement des conventions de recherche dans un cadre bilatéral ou multilatéral et dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne. Le crédit alloué s'élève à 9,1 MD

La formation professionnelle et l'emploi

Le projet de budget de l'année 2020, reflète la grande importance accordée à ce secteur en vue de l'intégration des demandeurs d'emploi et du financement des initiatives pour l'emploi à l'instar du « contrat de la dignité ». Il est également envisagé de créer une nouvelle génération de nouveaux investisseurs et entrepreneurs avec lesquels des contrats seront conclus dans le cadre d'appels d'offres de travaux ou de protection de l'environnement. Un appui particulier sera également accordé à l'autofinancement des projets dans le cadre du Fonds de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers, à l'accompagnement du système du micro crédit, et du renforcement du système de formation et de stage compte tenu de la priorité dont bénéficie le secteur sur le plan national.

A cet effet, un crédit d'environ 525 MD a été inscrit au budget du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

L'effort portera sur la poursuite du renforcement du système et mécanismes de l'emploi comme suit :

Les mécanismes d'amélioration du marché du travail :

Les efforts de l'Etat seront poursuivis en 2020 à travers le renforcement du Fonds National pour l'Emploi par un crédit de 450 MD pour financer principalement les interventions suivantes :

- Le programme « **contrat de dignité** » au profit de 25 000 diplômés de l'enseignement supérieur pour un crédit de 46 MD,
- Le programme Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle (SIVP) dans sa nouvelle version : 131 MD,
- Le financement des petits projets par la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) : 70 MD affectés au financement des petits et micro crédits,
- La nouvelle génération d'entrepreneurs : 25 MD, ces crédits permettront de financer la création d'environ 260 projets par les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, de les aider à obtenir des marchés de gré à gré de la part des ministères de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire, du ministère des affaires locales et de l'environnement et du ministère de l'éducation nationale sur 3 ans.
- Le programme d'accompagnement des petites entreprises et d'aide des jeunes entrepreneurs dans le cadre de l'économie sociale et solidaire : 15 MD
- Le programme de renforcement de l'investissement dans l'économie numérique pour un crédit de 8,5 MD,
- Le programme de partenariat avec les régions pour un crédit de 3 MD. Il tend à aider les initiatives régionales et locales ayant une forte employabilité, à faciliter l'intégration des différentes catégories de demandeurs d'emplois dans la vie active à travers l'appui aux initiatives régionales et locales revêtant une importance particulière dans la création d'emploi et d'entreprises. Les différents acteurs de la société civile dans la région, sont associés à la conception, préparation, exécution et suivi de ce programme.

Le financement des petits projets :

-Le projet de budget de l'Etat pour l'année 2020 financera, à travers le Fonds National de de l'Artisanat et des Petits Métiers, 5000 projets pour un coût d'environ 66 MD (soit un coût moyen par projet de 13 000 Dinars). A cet effet un crédit de 9 MD a été inscrit pour contribuer au financement des apports personnels.

-Dans ce domaine, l'Etat prend en charge une dotation remboursable après remboursement du prêt (60 % du coût du projet) variant entre 32% et 36% du coût d'investissement. L'Etat prend également en charge une subvention à l'investissement équivalente à 6% du coût du projet.

-Le Fonds National de l'Emploi contribue à hauteur de 70 MD dans le financement des micros et petits projets (30 MD en appui à 50 000 micro-financements et 30 MD en appui à 10 000 petits projets)

La formation professionnelle :

La formation professionnelle de base :

-Un crédit de 15 MD a été programmé pour poursuivre la construction et la rénovation des centres de formation et d'apprentissage professionnels et pour démarrer la création de nouveaux espaces de formation et d'apprentissage,

-Ces investissements permettront d'atteindre une capacité de formation d'environ 70 000 jeunes (formation normalisée) et environ 30 000 formés.

-Accueillir 700 bénéficiaires dans tous les gouvernorats dans le cadre de l'instrument chèque formation pour un coût de 2 MD,

-Démarrage de l'élaboration des études relatives à la restructuration de 6 centres de formation professionnelle dans le domaine du tourisme.

La formation continue pour l'amélioration des compétences des employés des établissements :

Le Fonds de Promotion de la Formation et de l'Apprentissage Professionnel, finance les activités de formation continue pour un coût de 6 MD dans le cadre du programme droits de tirage un montant de 6 MD permettra de financer des cycles courts de formation ce qui portera le nombre de participations à 170 000 dont bénéficient environ 4000 entreprises. Les crédits atteindront 50 MD dont 45 MD comme crédit d'impôt, à utiliser par les entreprises pour les activités de formation.

VI – Les dépenses imprévues et non réparties :

Un crédit de paiement de 767 MD (sur un crédit d'engagement de 1623 MD) a été inscrit pour faire face aux à certaines dépenses contraignantes pouvant intervenir durant l'année budgétaire 2020. Ces crédits serviront à renforcer les dépenses d'investissement et au règlement des arriérés de l'Etat et des établissements particulièrement vis-à-vis des fournisseurs.

Service de la Dette Publique

1 - Actualisation du service de la dette publique de 2019

Il est attendu que le service de la dette publique pour 2019 (Principal et Intérêts) atteigne 9 874 MD contre 7 928.4 MD enregistrés en 2018 répartis comme suit :

	2018	LF	Actualisation	
En MD	Résultats	2019	2019	Ecart
Intérêts	2 801,9	3 137	3 253	116
- Dette Intérieure	1 519,0	1 598	1 627	29
- Dette Extérieure	1 282,9	1 539	1 626	87
Principal Dette Publique	5 126,5	6 170	6 621	451
- Dette Intérieure	1 880,4	1 310	1 256	-54
- Dette Extérieure	3 246,1	4 860	5 365	505
Service Dette Publique	7 928,4	9 307	9 874	567
- Dette Intérieure	3 399,4	2 908	2 883	-25
- Dette Extérieure	4 529,0	6 399	6 991	592

L'actualisation du service de la dette publique est faite sur la base des résultats enregistrés à fin septembre 2019, de l'évolution de la moyenne des taux de change, du rythme des tirages des prêts extérieurs, du niveau des taux d'intérêts variables dans les marchés financiers internationaux enfin de l'augmentation du coût des émissions des Bons du Trésor.

2 - Prévisions du service de la dette publique de 2020

Le service de la dette publique pour 2020 est projeté au niveau de **11 678 MD** contre 9 874 MD probables pour 2019 soit une augmentation de **1 804 MD** et un taux de **18.3 %**.

Le service de la dette publique de 2020 se répartit comme suit :

	Actualisation	Prévisions	Evolution
En MD	2019	2020	%
Intérêts	3 253	3 762	15,6%
- Dette Intérieure	1 627	1 904	17,0%
- Dette Extérieure	1 626	1 858	14,3%
Principal	6 621	7 916	19,6%
- Dette Intérieure	1 256	3 157	151,4%
- Dette Extérieure	5 365	4 759	-11,3%
Service Dette Publique	9 874	11 678	18,3%
- Dette Intérieure	2 883	5 061	75,5%
- Dette Extérieure	6 991	6 617	-5,3%

Il est à signaler que la hausse de **10millimes** pour le dollar et l'euro et de **100millimes** pour les 1000 yens japonais engendre une augmentation du service de la dette publique de 2020 comme suit :

En MD	Euro	Dollar US	Yen japonais
- Principal	10,5	4,7	0,8
- Intérêts	2,8	2,0	0,6
Service dette publique extérieure	13,3	6,7	1,4

Les principaux remboursements au titre du principal de la dette publique en 2020 se présentent comme suit :

- Remboursement des tranches du crédit du FMI pour une enveloppe globale de 126.4 Millions de Droits de Tirage Spéciaux soit l'équivalent de 538 MD.

- Remboursement du crédit du Marché Financier à hauteur de 400 Millions d'Euros et une tranche de la souscription spéciale de Qatar pour 250 Millions de Dollars.
- Remboursement des Bons de Trésor pour une enveloppe globale de 2 166 MD ventilé comme suit :
 - ✓ Bons de Trésor à court terme pour 372.7 MD
 - ✓ Bons de Trésor Assimilables pour la Ligne de Février 2020 pour une enveloppe de 725.6 MD
 - ✓ Bons de Trésor Assimilables pour la Ligne d'Octobre 2020 pour une enveloppe de 901.1 MD
 - ✓ Tranche de l'Emprunt National pour 166.6 MD

- Remboursement de tranches du prêt bancaire pour 248 Millions d'Euros.